

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

PROJET DE TERRITOIRE
PORTRAIT

HOSPITALIER · INTELLIGENT · NATURE



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE 3

DONNÉES GÉNÉRALES.....3

APPROCHE GÉOGRAPHIQUE ET TOPOLOGIQUE4



DES DÉFIS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES 7

DÉMOGRAPHIE.....7

ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES20



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX 30

LES DÉFIS DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....30

VERS UN TERRITOIRE NEUTRE EN ÉMISSION DE CARBONE33

DES LOGEMENTS ADAPTÉS ET PERFORMANTS ET UNE STRATÉGIE FONCIÈRE ENVIRONNEMENTALE38

VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE41

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

DONNÉES GÉNÉRALES

Le Bassin de Pompey regroupe 13 communes pour une population totale au recensement de 2020 de près de 40 000 Habitants. Les 13 communes sont concernées par des problématiques différenciées du fait de leur typologie soit plus urbaine soit à dominante rurale. Les 13 communes du territoire sont les suivantes :



Traversé par de nombreux axes de communication (TGV, réseau autoroutier et fluvial) le Bassin de Pompey dispose d'une situation privilégiée au cœur de la métropole lorraine, à proximité des métropoles de Nancy et de Metz.

Du fait de cette situation géographique, le bassin de Pompey connaît un phénomène naturel de périurbanisation qui influe sur le dynamisme démographique et nécessite de développer des services et des infrastructures à l'échelle de ce territoire urbanisé de près de 40 000 habitants.

La politique de développement économique s'inscrit dans une démarche d'excellence territoriale et s'appuie sur le Parc technopolitain Eiffel Énergie, un territoire d'activités qui s'étend de Millery à Lay-Saint-Christophe. Ce parc, qui accueille plus de 250 entreprises et propose un panel d'activité diversifié, emploie plus de 5 000 personnes.

APPROCHE GÉOGRAPHIQUE ET TOPOLOGIQUE

Écrin de la confluence fluviale entre la Meurthe et la Moselle, le Bassin de Pompey est également terre de découverte. L'eau, la forêt, l'industrie, l'habitat... rythment le territoire et se fondent en un ensemble cohérent et harmonieux. Son territoire rural lui confère des atouts supplémentaires en termes de cadre de vie et propose une richesse patrimoniale et naturelle.

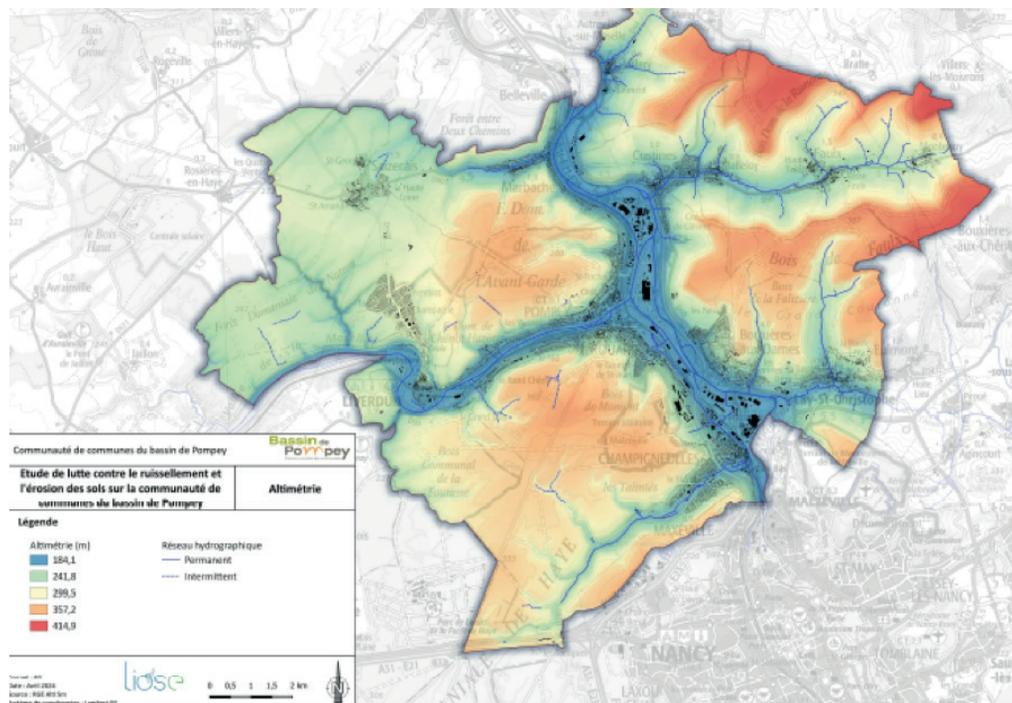


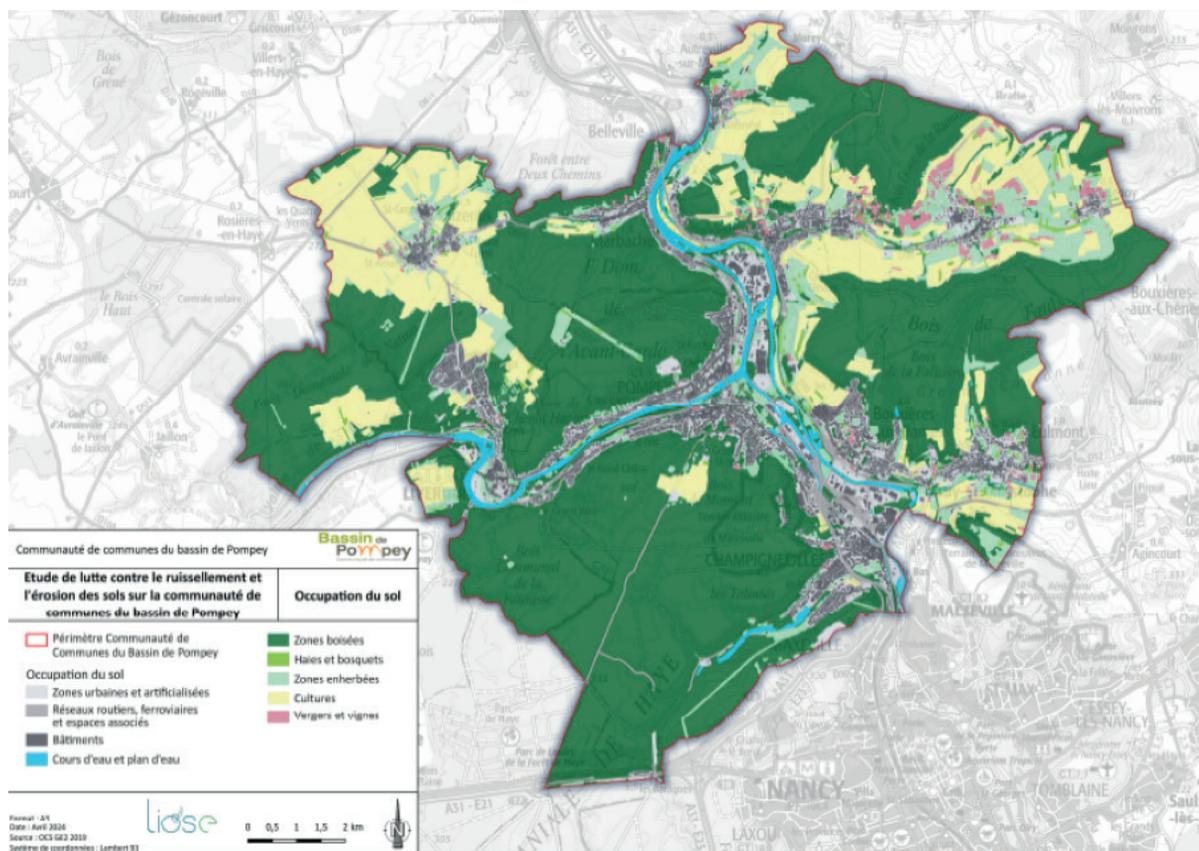
Figure 1 : Topographie du Bassin de Pompey (source : PLUi-HD de la CCBP, 2017)

L'occupation du sol est très liée à la nature des sols : les forêts sont installées sur le plateau calcaire, l'agriculture sur le limon et les côteaux, et l'urbanisation s'est développée dans les fonds de vallons argileux.

Espaces naturels

Le territoire est en grande partie composé de plateaux forestiers et de vallées très urbanisées du fait de la proximité avec Nancy et du positionnement sur l'axe Nancy – Pont-à-Mousson – Metz Métropole). Ainsi, le Bassin de Pompey conserve en Meurthe-et-Moselle une image marquée par l'industrie et l'urbanisation du fond de vallée. Malgré cela, il est à remarquer que les espaces naturels occupent la majeure partie de la surface du territoire, notamment les espaces boisés qui couvrent 60 % du territoire, comme illustré par la carte ci-dessous.





On retrouve parmi les forêts du plateau calcaire une diversité d'espèces importante, avec beaucoup d'essences différentes : une majorité de hêtres, et un mélange de chênes, charmes, ainsi que merisiers et érables. La composition actuelle de la forêt est héritée de pratiques anciennes : plantation de résineux par parcelles, diminution des plantations de hêtres depuis 20 ans... qui peuvent rendre les espaces forestiers plus fragiles face au changement climatique.

Le territoire ne possède pas de sites de nature particulièrement exceptionnels et de grande taille, mais il jouxte en son nord-est le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) ; les communes de Marbache et de Saize-rais en sont membres.

Les milieux spécifiques sont peu nombreux et relativement isolés. **Cinq Espaces Naturels Remarquables sont présents sur le territoire** dont l'un des plus emblématiques concerne le vallon de Bellefontaine. D'autres espaces remarquables de biodiversités jouxtent le territoire dont un espace Natura 2000 sur le plateau de Malzéville/Lay Saint Christophe ou encore la Forêt de Haye, classée en 2018 au niveau national. Les forêts de pente sont assez spécifiques (nature et épaisseur, type de couvert forestier). Il subsiste également des pelouses calcaires d'un grand intérêt écologique car rares en France. Il s'agit de milieux relictuels de l'exploitation ancienne des coteaux (en pâturages souvent communaux), avec une flore adaptée aux sols peu épais et à la pente.

L'importance de la masse boisée est notable. Dans le contexte local, elle offre des solutions de continuum écologique et de noyaux de biodiversité, d'autant plus qu'elle est en très grande majorité publique (communale ou domaniale) et gérée par l'Office National des Forêts (ONF).

Le territoire compte par ailleurs 19 exploitations agricoles professionnelles (60 % en culture, notamment spécialisées en polyculture-élevage, et 40 % en élevage) localisées sur les communes les plus rurales. L'activité agricole génère 0,4 % de l'emploi local.

Les espaces agricoles sont aussi bien présents et couvrent environ 25 % de la surface du territoire (diminution de la superficie agricole utile de 19 % entre 1970 et 2000, croissance modérée depuis), et 70 % de ces espaces sont des terres labourées.

Ressources en eau

Le Bassin de Pompey est situé dans le bassin élémentaire hydrographique de la Métropole Lorraine (code D026 pour l'Agence de l'eau Rhin Meuse). **Le réseau hydrographique est dense** et s'étend sur plus de 83 kilomètres. Il est marqué par deux cours d'eau principaux, la Meurthe et la Moselle, des cours d'eau secondaires (l'Amézule, la Mauchère, le ruisseau de Bellefontaine...) et leurs affluents, ainsi que par la présence du Canal de la Marne au Rhin.

Les ressources en eau sur le territoire du bassin de Pompey sont impactées par les pressions agricoles, économique et urbaines fortes sur le bassin.

Il existe 44 captages d'eau potable sur le territoire du bassin de Pompey. Dans l'ensemble, l'eau distribuée est de très bonne qualité, tant sur le plan bactériologique que physico-chimique.

Au regard du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et des données de qualité de l'eau, la gestion rationnelle de l'alimentation en eau et des eaux usées constitue un enjeu fort sur le territoire du bassin de Pompey.

Réseau d'infrastructures

Le territoire est force de nombreux axes de communication tels que l'autoroute A31. On peut également indiquer que le territoire est desservi par des TGV en provenance et à destination de Paris, la présence de la gare de triage ferroviaire de Champigneulle et de Frouard. Il bénéficie d'un réseau fluvial équipé (port de Frouard qui relie Nancy à Anvers ou Rotterdam grâce à la Moselle canalisée) ainsi qu'une proximité des agglomérations de Nancy et de Metz.



DES DÉFIS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

DÉMOGRAPHIE

Une forte densité de population

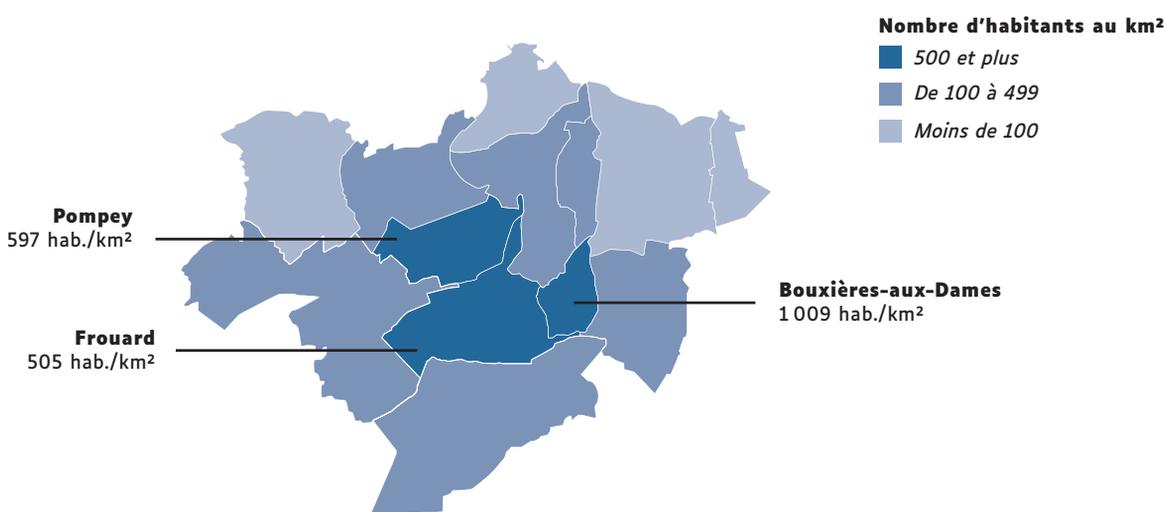
En 2020, le territoire couvert par la communauté de communes du Bassin de Pompey compte près de 40 000 habitants répartis sur 13 communes. Il représente 5,5 % de la population de Meurthe-et-Moselle et 0,7 % de celle du Grand Est.

Trois communes regroupent près de la moitié de la population du territoire (soit 18 925 résidents): Champigneulle (6 633 habitants), Frouard (6543) et Liverdun (5749). Au total, 11 des 13 communes du territoire dénombrent plus de 1 000 résidents.

Le taux d'urbanisation est plus de 20 points supérieur au niveau régional. En lien avec l'urbanisation, le territoire est fortement peuplé : 257 habitants au km², soit 2,6 fois plus qu'en Grand Est (97 habitants au km²). Parmi les 150 EPCI régionaux, le Bassin de Pompey se positionne au 17^e rang en termes de densité et au 33^e rang en termes de population.

	Bassin de Pompey	Meurthe-et-Moselle	Région
Nombre habitants	39 939	732 590	5 562 651
Densité (hab./km ²)	257	140	97
Taux d'urbanisation	80%	70 %	61 %
Indice de vieillissement	97	83	88

Source : Insee, RP 2020



Source : Insee, RP 2020

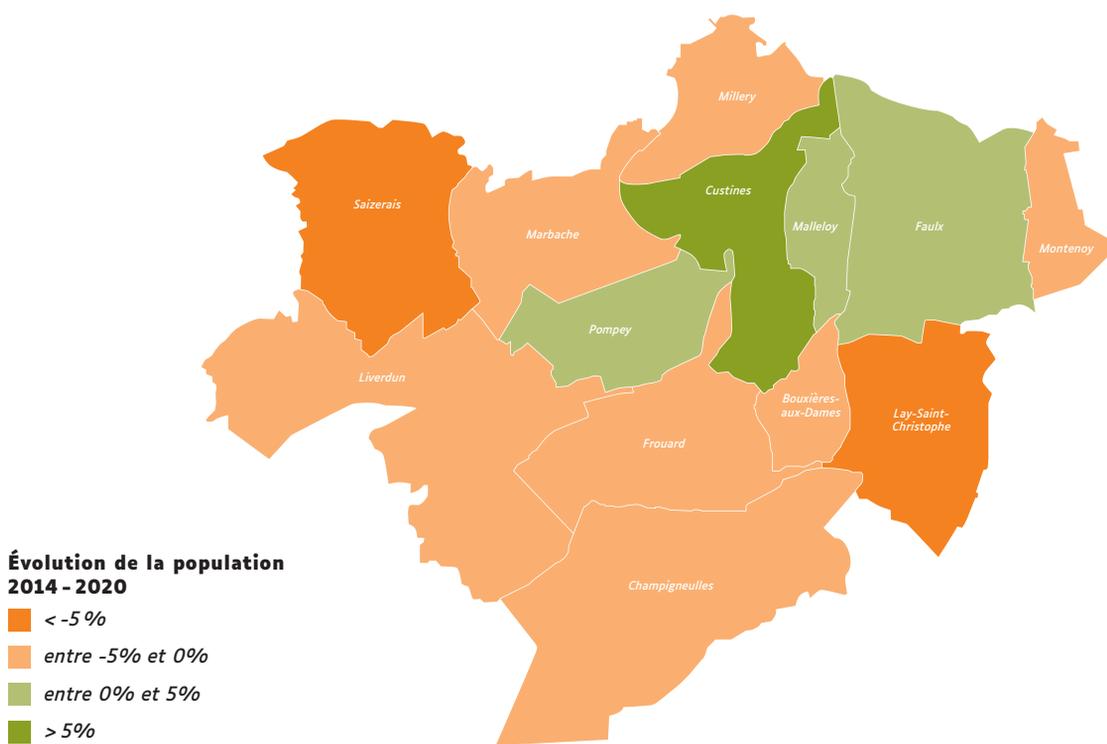
Une légère baisse de la population

Si l'on observe une relative stabilité démographique pour la Meurthe-et-Moselle entre 2014 et 2020, une légère baisse de population est enregistrée sur le territoire du Bassin de Pompey. Sur cette période, la population s'est en effet amoindrie de 112 habitants en moyenne par an. Cette évolution négative résulte d'un solde migratoire défavorable (-0,2% en moyenne par an entre 2014 et 2020) non compensé par un solde naturel nul.

Au niveau communal, la situation démographique est très variée, avec des communes qui continuent de croître démographiquement (Custines, Faulx et Malleloy), et d'autres au contraire qui perdent des habitants.

Liverdun a perdu des habitants, probablement en raison du départ des occupants des 60 logements sociaux démolis (rue Chopin), alors que la reconstitution des résidences n'était pas encore accomplie et n'a donc pas pu être prise en compte.

Bouxières-aux-Dames enregistre un ralentissement de sa croissance démographique, parallèlement à la réduction de la production de logements neufs. Mais une opération, qui est en cours de réalisation, devrait permettre l'arrivée de nouveaux ménages.

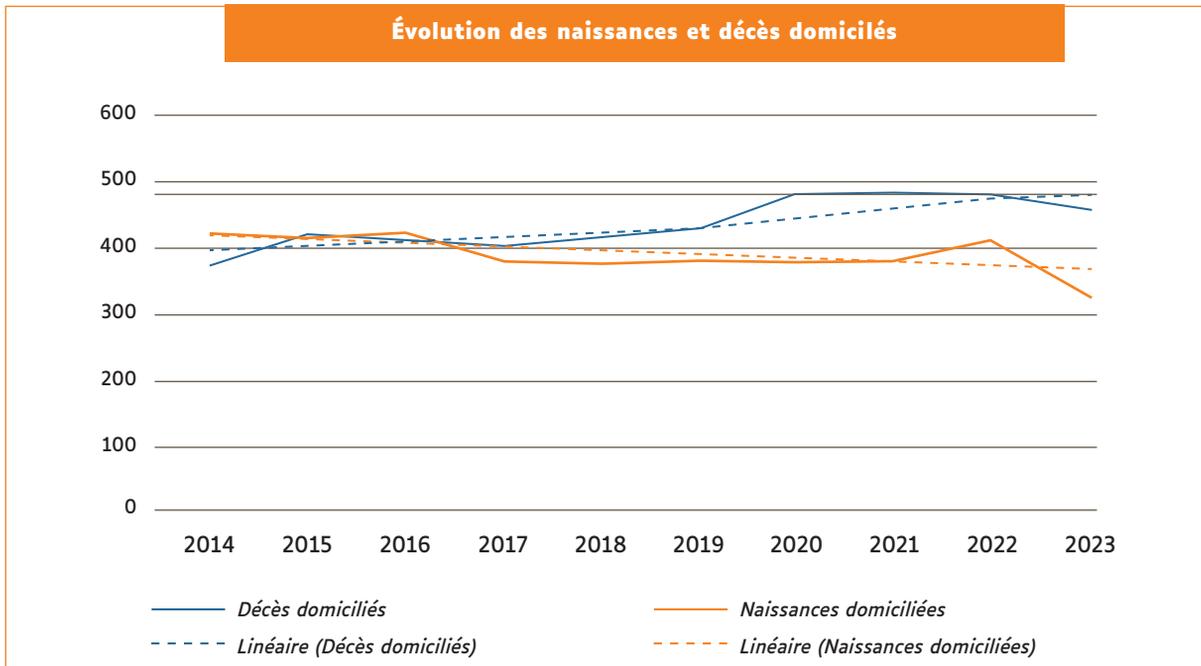


Source : observatoire de l'habitat

Une réduction du nombre des naissances qui impacte les effectifs scolaires

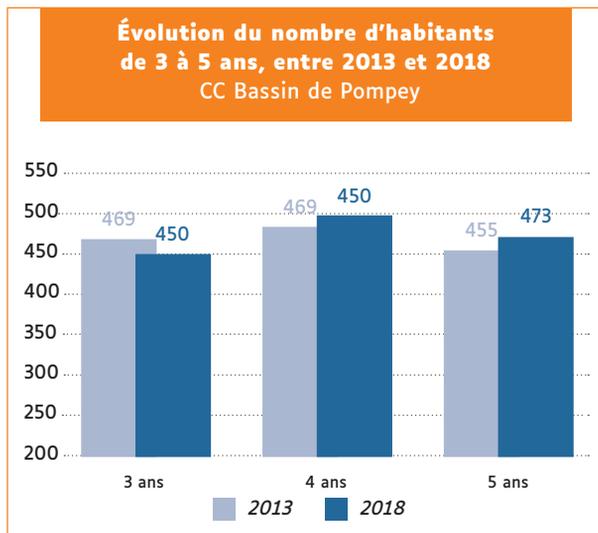
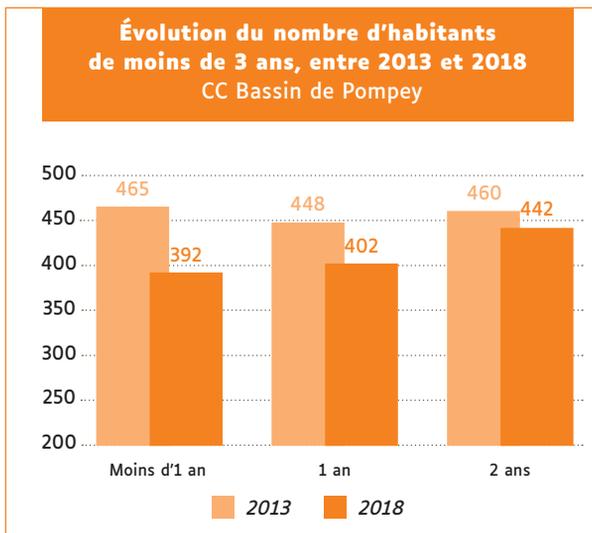
Depuis 2017, le territoire enregistre davantage de décès que de naissances, ce qui constitue un élément d'explication au vieillissement de la population. La moitié des communes est concernée par cette baisse, d'où un effet cumulé significatif. Par ailleurs, en lien avec l'épidémie de COVID-19, l'année 2020 est marquée par un accroissement sensible du nombre de décès (499 décès en 2020, 448 en 2019).

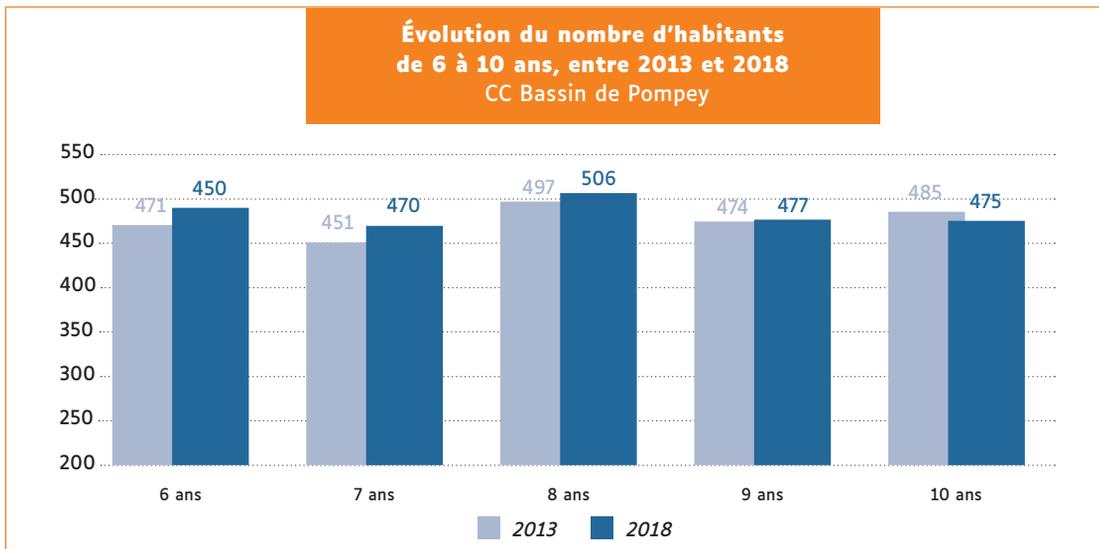
La poursuite de la réduction du nombre des naissances entraîne un déficit du solde naturel, alors que celui-ci était le moteur de la quasi-stabilisation de la population. A l'avenir, ce déficit naturel devra être compensé par une augmentation des apports migratoires pour que la situation démographique ne se dégrade pas.



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024

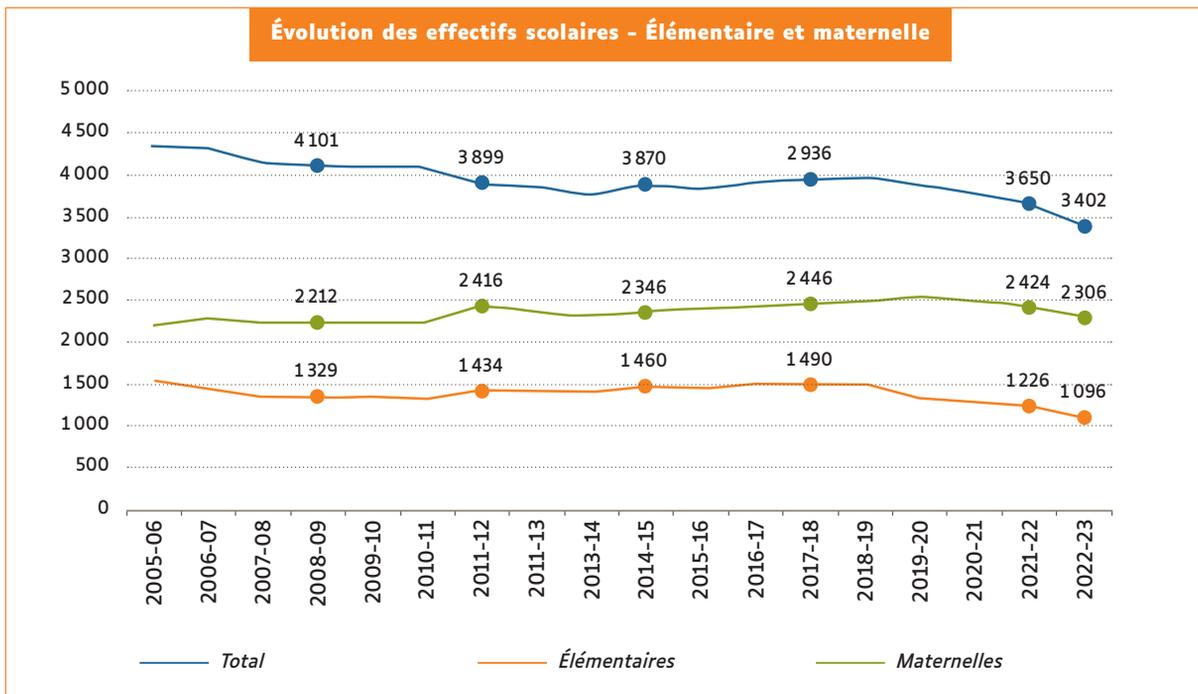
Le constat de la baisse des naissances s'accompagne également d'une diminution sur la période 2013- 2018 des très jeunes enfants. On observe une diminution de 137 enfants de moins de 3 ans sur cette période, tandis que le nombre d'enfants de 3 à 5 ans reste stable.





Cela implique d'anticiper les conséquences sur l'occupation des structures destinées à la petite enfance et sur les effectifs scolaires notamment en maternelle.

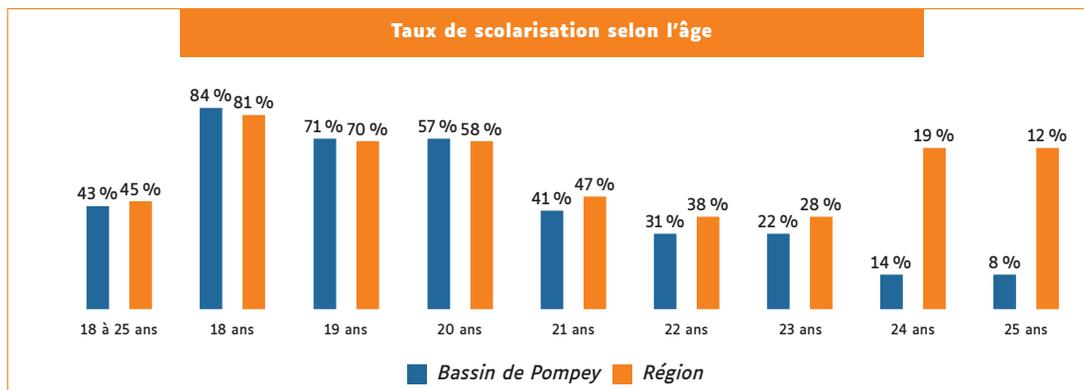
Tous ces éléments ont un impact sur les effectifs scolaires. Une baisse de 11.6 % (-445 élèves) du nombre d'enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire est observée entre la rentrée de 2012-2013 et celle de 2022-2023, entraînant un réaménagement et des fermetures de classes dans certaines écoles. Le mouvement de réduction des naissances, s'il se poursuit et s'il n'est pas compensé par l'arrivée de ménages avec enfants en âge d'être scolarisés, risque d'amplifier ce phénomène.



Ce constat est également intégré par le Département dans ces perspectives d'occupation des collèges du territoire, qui prévoit une baisse des effectifs progressive qui pourrait être de l'ordre de 13 % des effectifs actuels.

Des jeunes moins fréquemment scolarisés...

En termes de formation, le taux de scolarisation de la population des 18-25 ans est légèrement inférieur à la moyenne régionale : 43 % contre 45 %. Des disparités sont constatées au sein même de cette tranche d'âge. Ainsi le 18-19 ans sont davantage scolarisés sur le territoire qu'en région : 78 % contre 76 % alors que les 20 ans et plus le sont moins fréquemment, respectivement 29 % et 34 %. Du fait du faible nombre d'établissements de formation implantés sur le territoire, 96,8 % des jeunes de 18 à 25 ans sont scolarisés en dehors de leur commune de résidence. C'est le cas de 36,9 % des jeunes en région et de 37,3 % du département.



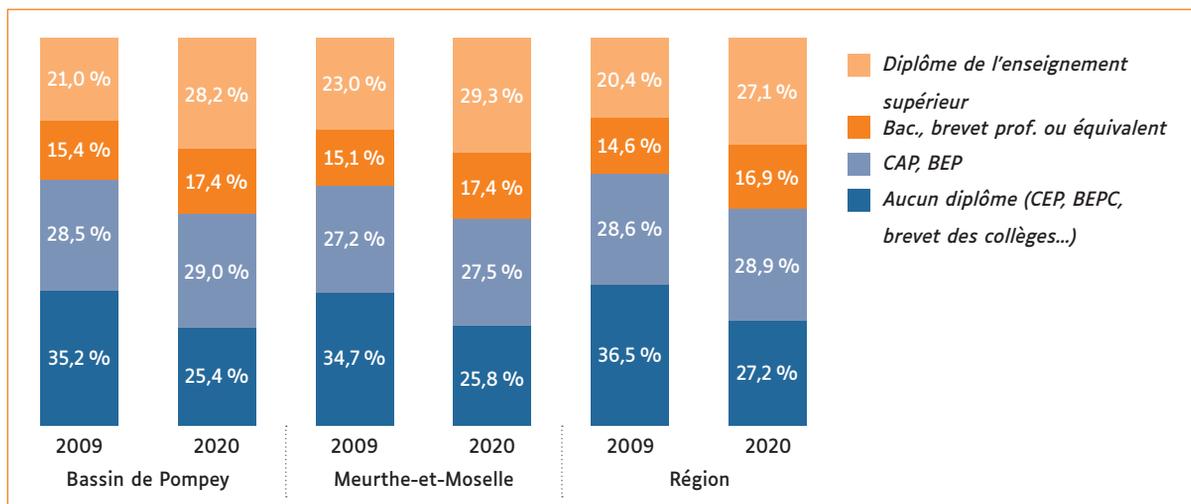
Sources : Insee, RP2020

... davantage diplômés du supérieur

La population du Bassin de Pompey apparaît légèrement mieux formée qu'en région avec, d'une part 28,2 % des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées titulaires d'un diplôme du supérieur, contre 27,1 % sur le plan régional. D'autre part, 25,4 % de la population non scolarisée ne possède aucun diplôme (brevet des collèges au mieux), soit une proportion inférieure de 1,8 point à la moyenne du Grand Est. Les plus jeunes (15-24 ans) apparaissent également plus fréquemment diplômés que l'ensemble de la population de plus de 15 ans. Sur le territoire, ils sont ainsi 33,5 % à détenir un diplôme du supérieur, soit 5,3 points de plus que sur les 15 ans et plus. De même, 15,6 % des 15-24 ans sont peu ou pas diplômés, contre 25,4 % sur l'ensemble des 15 ans et plus.

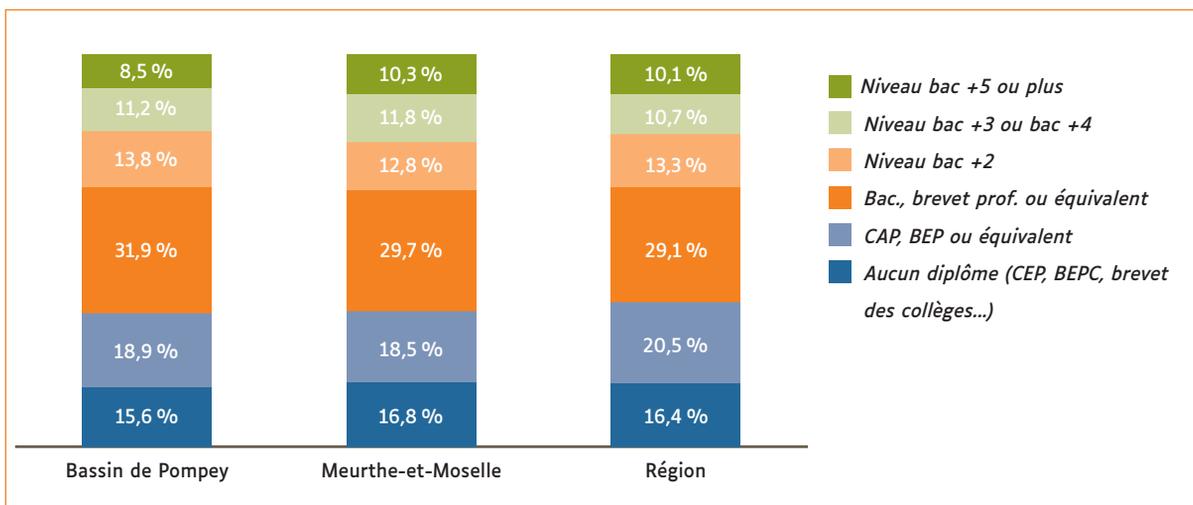
En termes d'évolution, on constate une élévation du niveau de formation. En effet, alors que 35,2 % des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées étaient peu ou pas diplômées en 2009, elles ne sont plus que 25,4 % en 2020. Dans le même temps, la proportion de personnes détenant un diplôme au moins égal au baccalauréat est passée de 36,4 % à 45,6 % en onze ans. Cette tendance à l'élévation du niveau de formation s'observe sur l'ensemble des territoires.

Diplôme le plus élevé obtenu de la population non scolarisée de 15 ans ou plus :

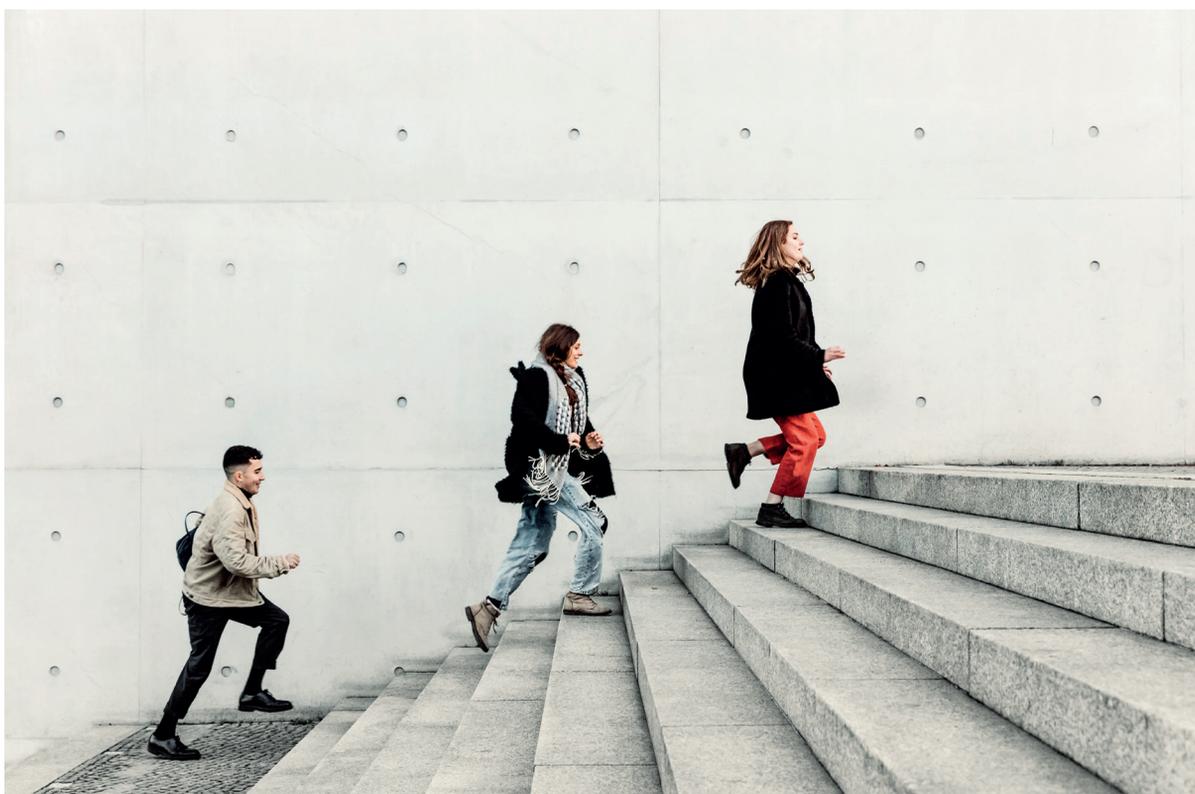


Source : Insee, RP 2020

Diplôme le plus élevé obtenu par la population non scolarisée de 15 à 24 ans :

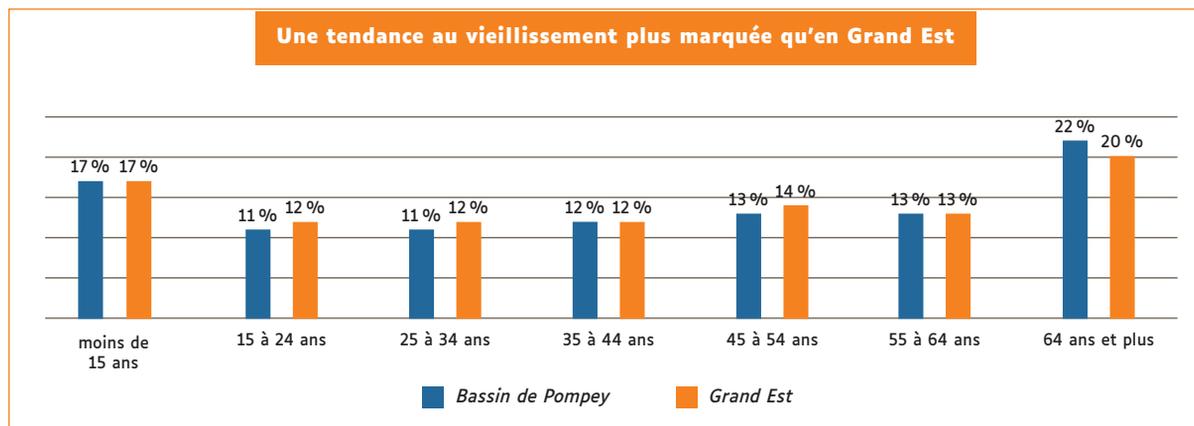


Source : Insee, RP 2020

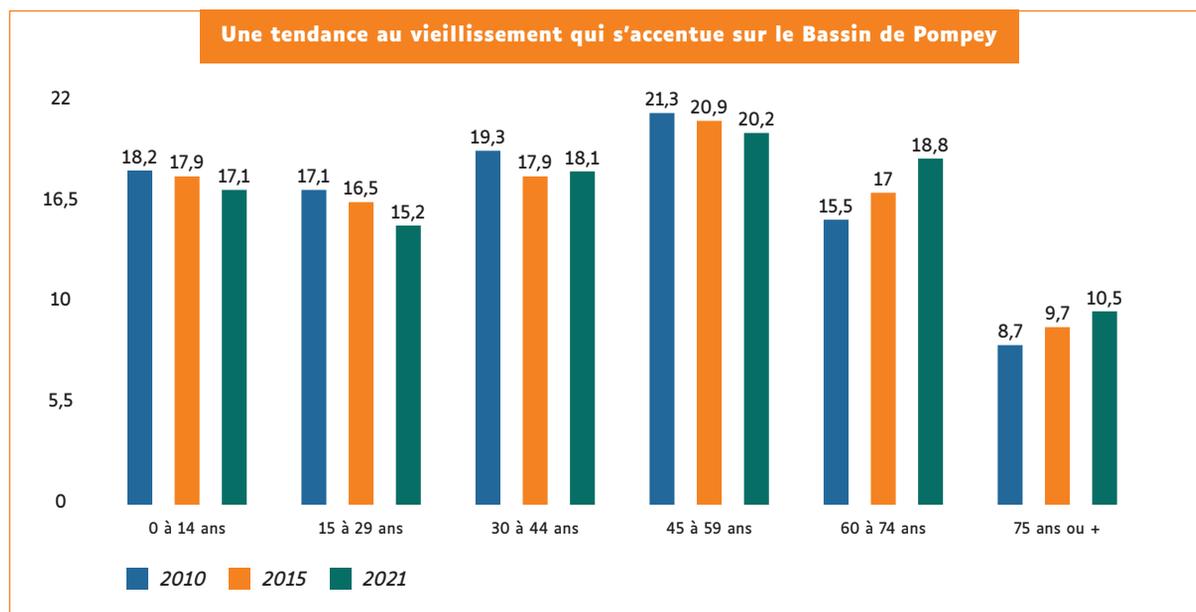


Une population plus vieillissante et une dépendance aussi prégnante qu'en région

En 2020, le territoire du Bassin de Pompey compte 97 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, un rapport plus élevé que celui affiché en région (88) et en Meurthe-et-Moselle (83). Constat est fait que le territoire pompéien est marqué par le vieillissement de sa population. Ainsi, en 2021, 10,5 % des résidents du territoire font partie de la « population dépendante » (âgées de 75 ans et plus) contre 8,7 % dix ans plus tôt, dont 3,5 % en « grande dépendance » (85 ans et plus) contre 2,8 % dix ans plus tôt. Ce phénomène est plus marqué que dans l'ensemble départemental et régional, notamment du fait de la présence d'EHPAD.



Sources : Insee RP2020



Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01.01.2024

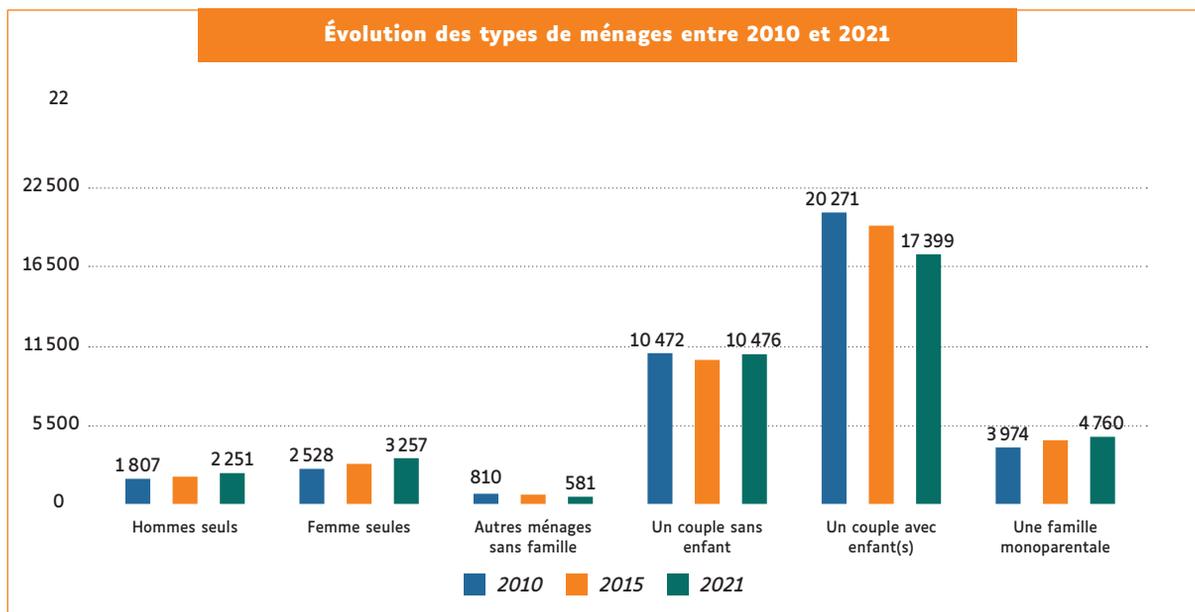
Cela corrobore la baisse des effectifs scolaires et sous-entend que les besoins en services et en habitat tendent à évoluer, entraînant une réorientation des choix et des investissements dans les communes.

Parallèlement à la réorganisation de l'offre en matière scolaire, les besoins s'orientent de plus en plus vers les services de maintien à domicile, les logements de petite - moyenne taille accessibles, l'adaptation du parc au vieillissement et au handicap.

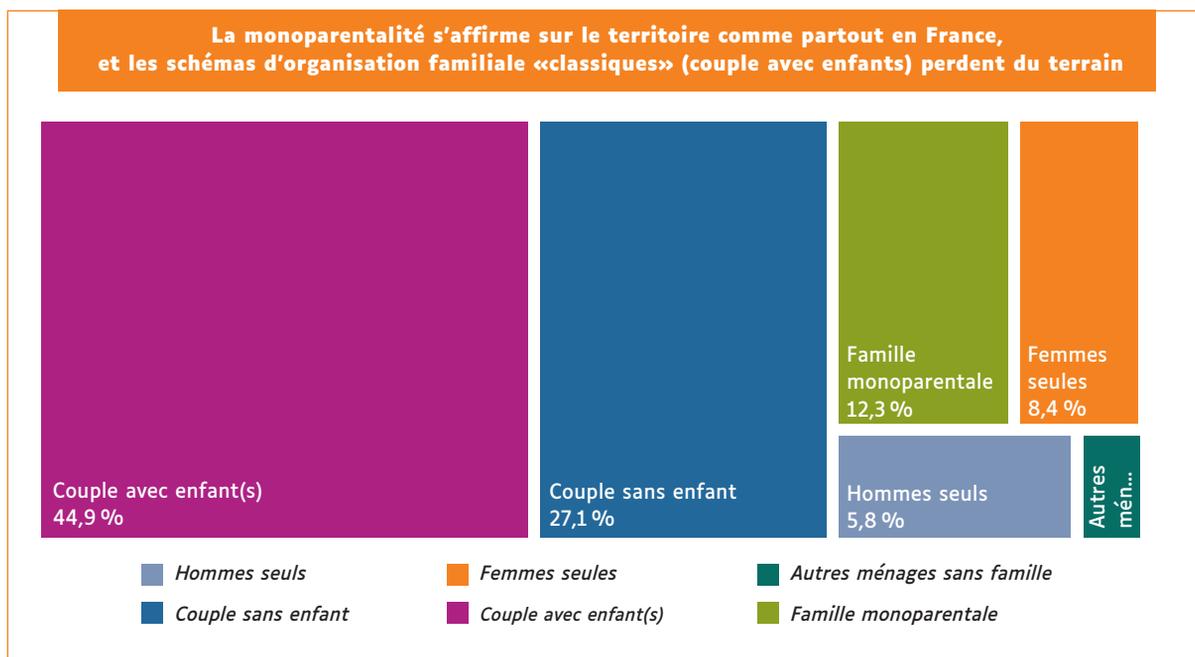
Une mutation des ménages

En l'espace de soixante ans, la France a connu une profonde transformation de ses ménages : diminution de la taille des ménages, croissance du nombre de familles monoparentales, décohabitation, personnes âgées isolées ...). Le Bassin de Pompey n'échappe pas à cette tendance.

Ainsi, entre 2010 et 2021, le type de ménages se modifie. Le nombre de ménages sans enfant -personnes seules ou en couple, augmente (+948), alors que le nombre de couples avec enfant diminue fortement (-2872). Le nombre de familles monoparentales, quant à lui, explose (+786)

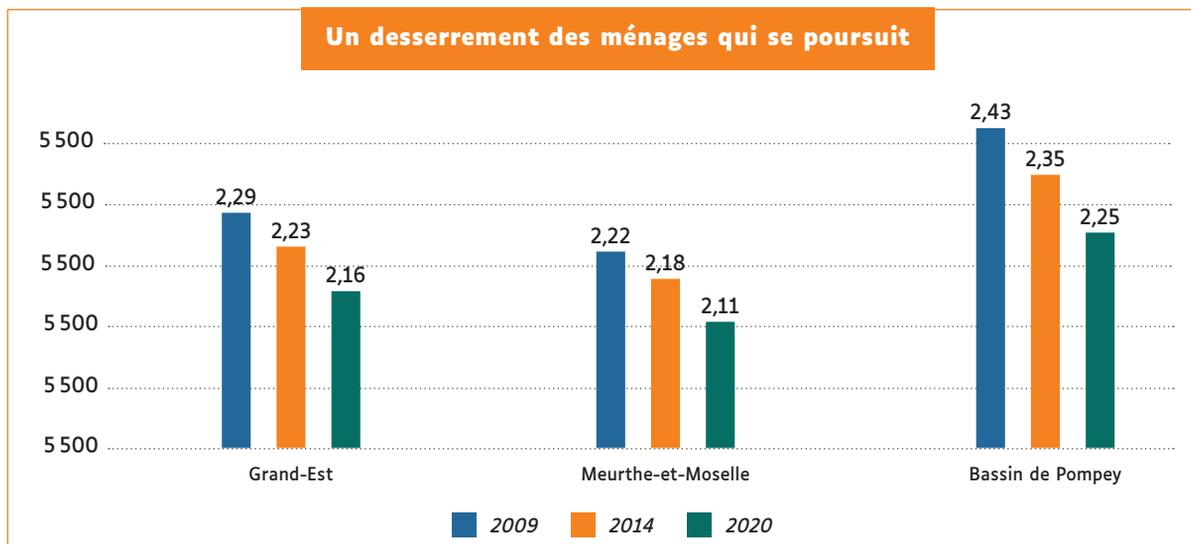


Evolution des types de ménages entre 2010 et 2021 - Source : INSEE



Répartition de la population par type de ménage en 2021 - Source : INSEE

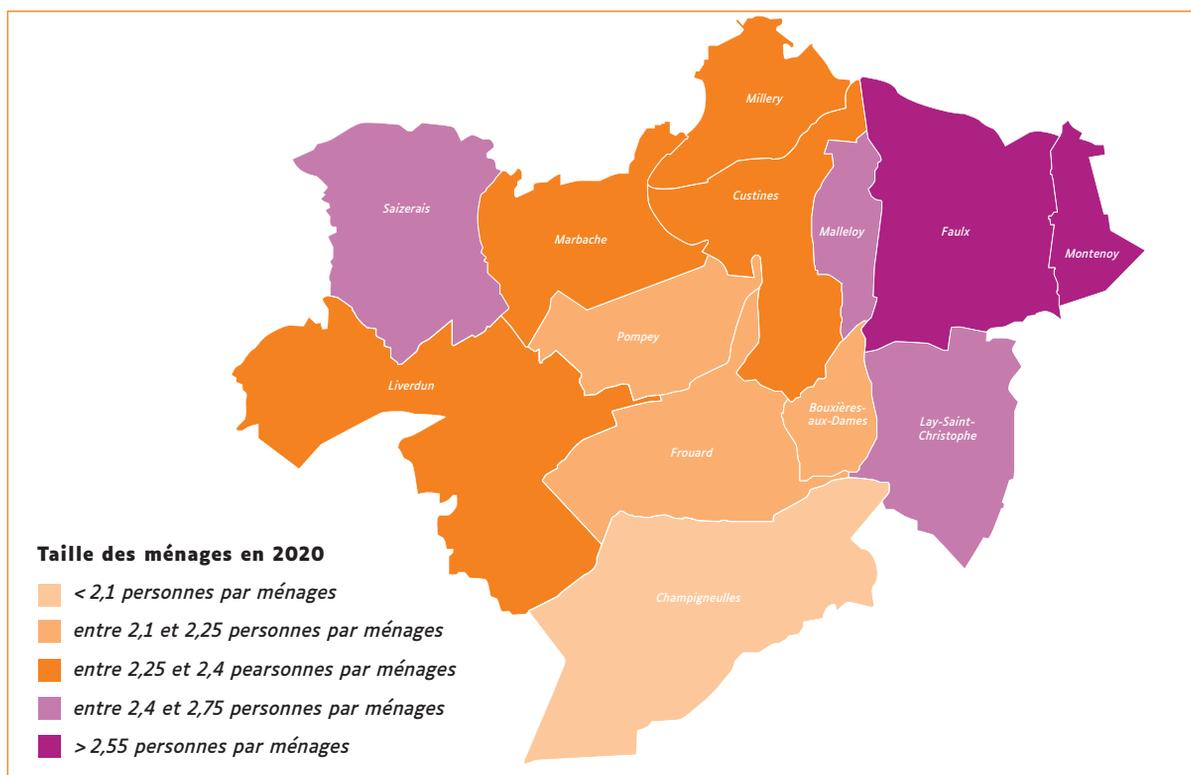
Les ménages du Bassin de Pompey poursuivent leur desserrement avec un taux établi en 2020 à 2,25 personnes par ménage. Ce taux reste toutefois plus important que les moyennes départementales ou régionales qui sont respectivement à 2,11 et 2,16 personnes par ménages. Cette diminution est notamment due au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes vivant seules.



Ces changements reflètent des évolutions sociales et économiques profondes, influençant la dynamique familiale et les modes de vie. Autant de défis à relever pour les politiques publiques qui doivent s'adapter à ces évolutions (isolement social, pression économique, logement, santé et notamment santé mentale...)

Une répartition hétérogène des types ménages au sein de l'intercommunalité

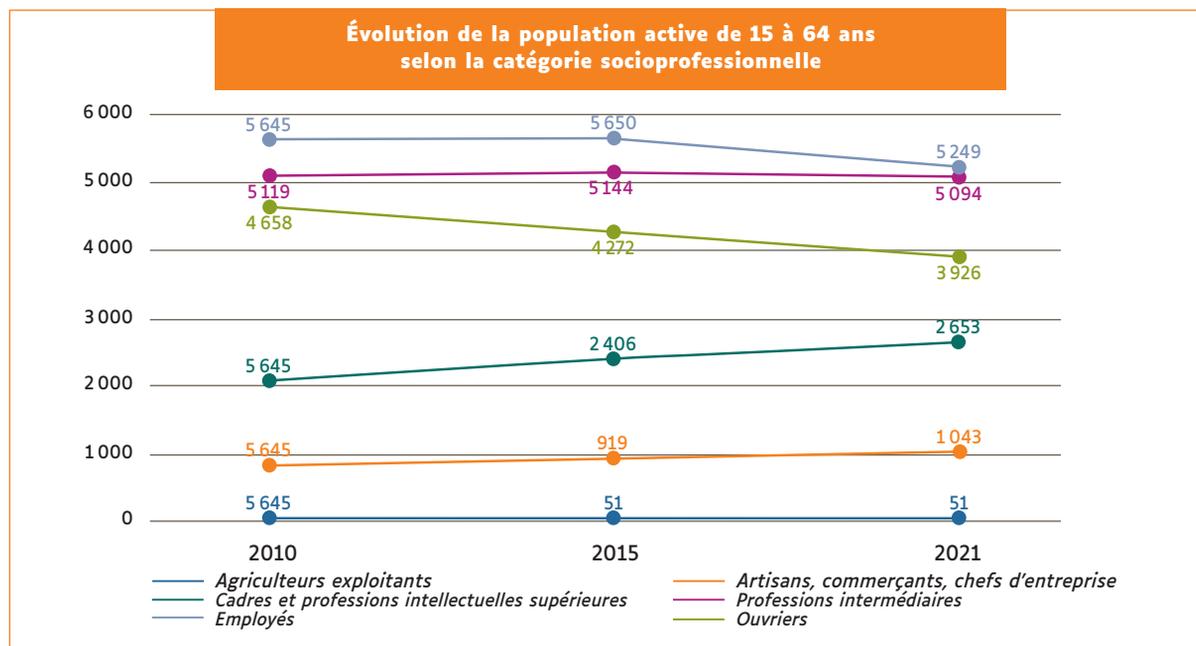
Les communes plus urbaines telles que Champigneulle ou Frouard accueillent des ménages plus petits tandis que les communes rurales telle que Faulx ou Montenois accueillent des ménages plus importants.



Taille des ménages par commune en 2020 - Source : INSEE

Des évolutions au sein des catégories socioprofessionnelles

Les changements dans les catégories socioprofessionnelles des actifs de 15 à 64 ans reflètent les transformations structurelles de la population du territoire. D'une manière générale, la structure de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle est tirée vers le haut par l'élévation des qualifications, le développement du secteur des services et les transformations des métiers de l'industrie.



La tendance à la baisse du nombre d'employés, professions intermédiaires et ouvriers se poursuit depuis 2008. La part de ces CSP dans la population active reste cependant supérieure à la moyenne nationale, de respectivement +1.51 %, +2.51 et +0.84 %.

De même, la tendance à l'augmentation du nombre de cadres, artisans-commerçants- chefs d'entreprise se poursuit depuis 2008, sans toutefois rattraper le niveau national (-3.33 % et -0.56 %)

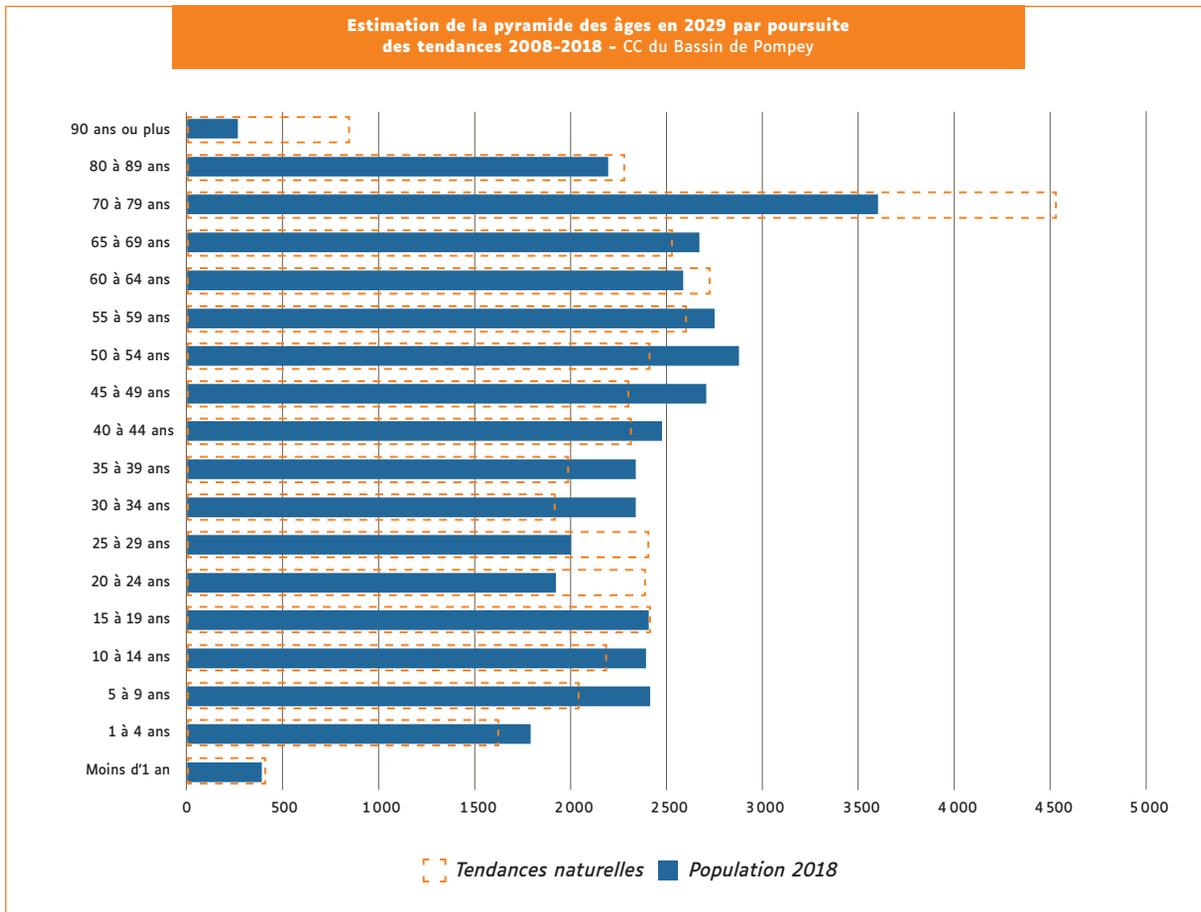
Prospectives

L'évolution du nombre d'habitants par catégorie d'âge permet de se projeter pour évaluer les besoins en logements et en services des populations. Elle est la résultante de deux facteurs : le glissement du solde naturel et les dynamiques migratoires.

Les graphes ci-après présentent une estimation de la population par catégorie d'âge basés sur deux hypothèses théoriques :

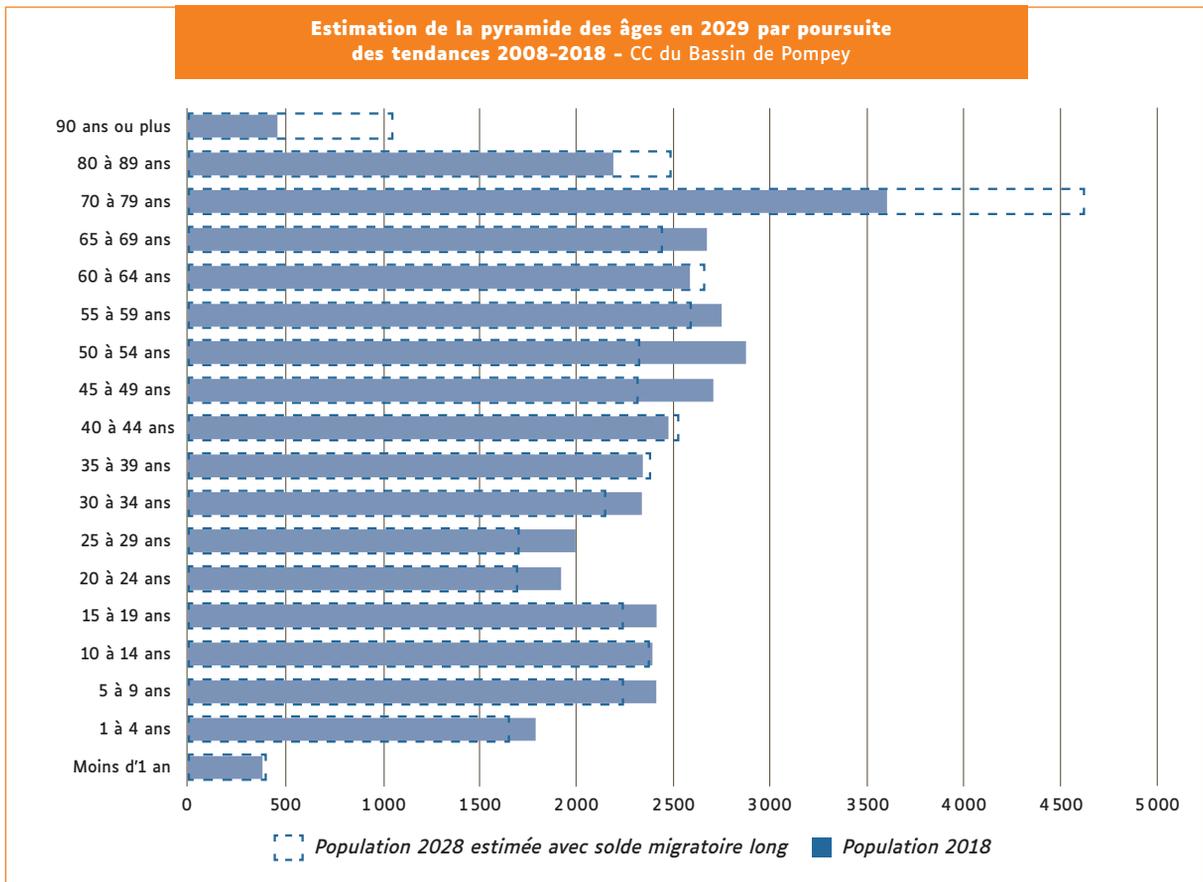
- **la poursuite des tendances naturelles, en dehors de tout solde migratoire.** C'est uniquement le glissement naturel de la population en place qui est pris en considération ainsi que les naissances qui dépendent de la proportion de femmes en âge de procréer (indice de fécondité).

Cet exercice purement théorique montre une croissance importante des personnes les plus âgées, avec une forte augmentation de celles âgées de 70 à 79 ans. Ceci est lié au vieillissement de la population et au glissement des générations d'après-guerre (papy boomers). Le nombre de jeunes âgés de 20 à 29 ans augmenterait également, alors que les autres classes d'âge, notamment le nombre des enfants d'âge scolaire et de leurs parents diminuerait.



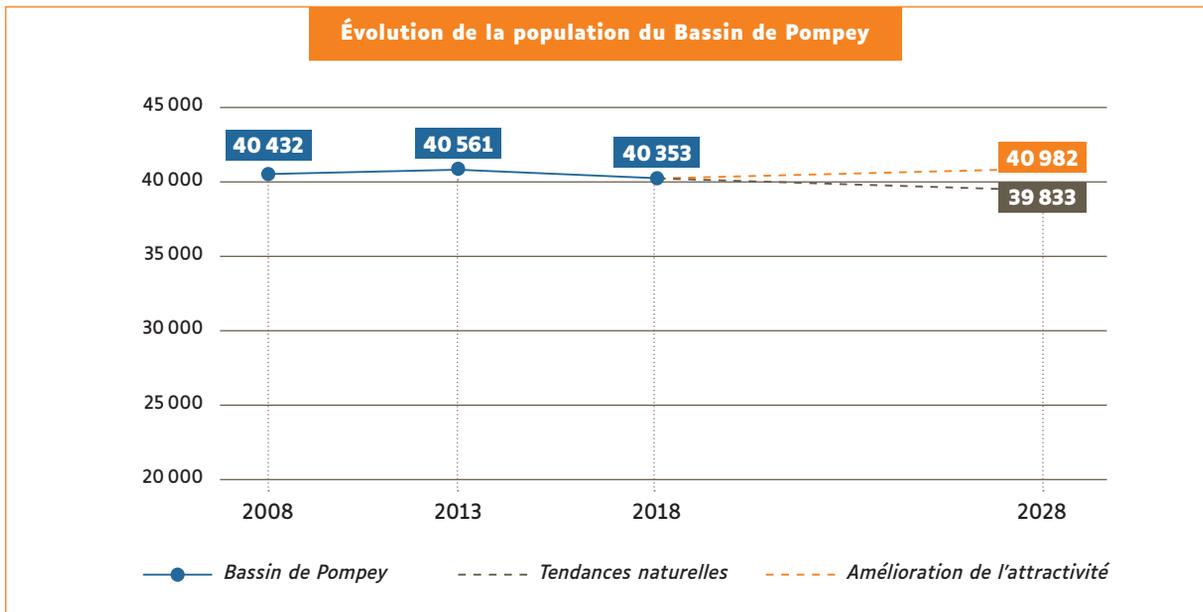
→ **la poursuite des tendances naturelles complétées d'un solde migratoire** tel qu'observé ces 10 dernières années. Dans ce cas de figure, le nombre des jeunes âgés de 20 à 29 ans en formation et en début de parcours professionnel sont plus nombreux à quitter le territoire qu'à s'y installer. En revanche, l'attractivité du territoire auprès des familles avec enfants permet une moindre "perte" des 30-39 ans et des enfants. Par ailleurs, l'augmentation des personnes les plus âgées (70 ans et plus) est encore plus marquée.





Le graphe ci-dessous montre :

- ➔ l'importance d'une amélioration de l'attractivité pour les familles pour permettre le maintien voire la légère croissance du nombre d'enfants de moins de 15 ans, ce qui a un impact sur l'évolution des effectifs scolaires ;
- ➔ l'accélération du vieillissement compte tenu de l'attractivité du territoire auprès des personnes les plus âgées, c'est-à-dire celles de 70 ans et plus, alors que l'impact est faible sur le nombre de personnes âgées de 60 à 69 ans. D'où des enjeux en matière de d'équipements, de services et maintien à domicile des personnes âgées.



Sources : Insee, estimation GTC

Ces éléments mettent en lumière plusieurs dynamiques démographiques et sociales importantes.

La densité de population élevée et l'urbanisation marquée sont des atouts pour le développement économique (Concentration des ressources et des talents, réduction des coûts de fourniture des services publics et des infrastructures, accessibilité et connectivité, innovation et entrepreneuriat...), mais la légère baisse de la population et le vieillissement démographique posent des défis. La diminution des naissances et l'augmentation des décès nécessitent des politiques pour attirer de nouveaux résidents et soutenir les familles.

La baisse des effectifs scolaires et le taux de scolarisation des jeunes soulignent l'importance de **renforcer l'attractivité éducative du territoire**. De plus, l'élévation du niveau de formation est un point positif, mais il est crucial de continuer à améliorer l'accès à l'éducation et à la formation.

Le vieillissement de la population et la mutation des ménages nécessitent des adaptations en matière de logement, de services de santé et de soutien social. Les projections démographiques indiquent que ces tendances vont se poursuivre, ce qui implique une planification proactive pour répondre aux besoins futurs.

En somme, le Bassin de Pompey doit équilibrer ses atouts et ses défis pour assurer un développement harmonieux et durable, en mettant l'accent sur l'attraction de nouveaux résidents, le soutien aux familles, l'amélioration de l'éducation et la gestion du vieillissement de la population



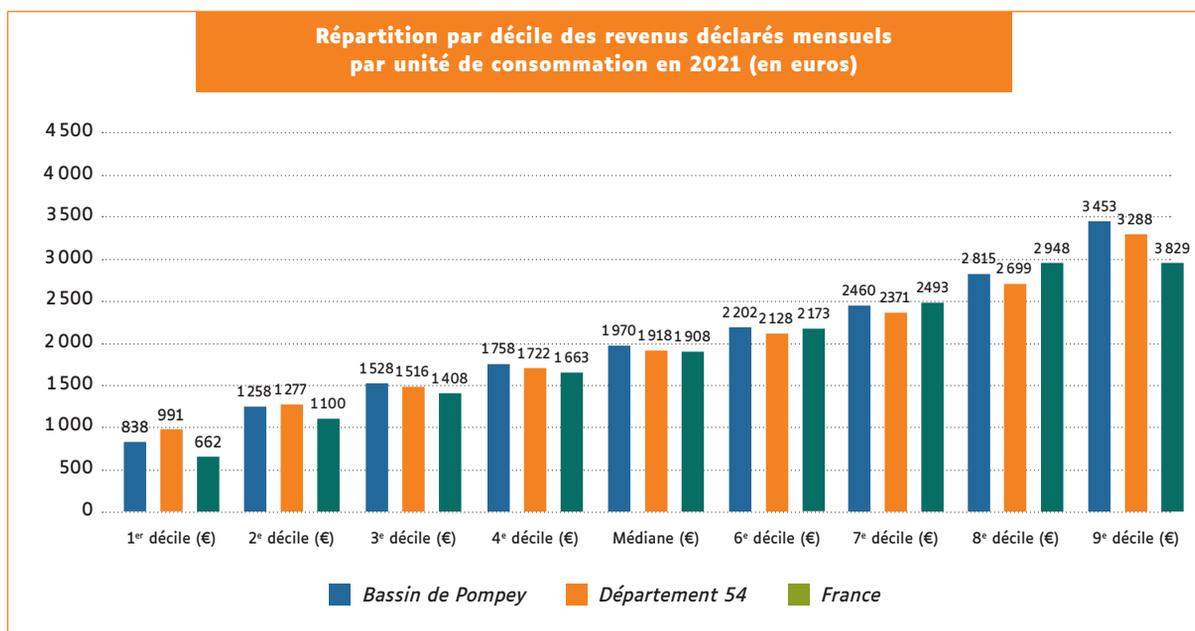
ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

Revenus des ménages : un portrait contrasté

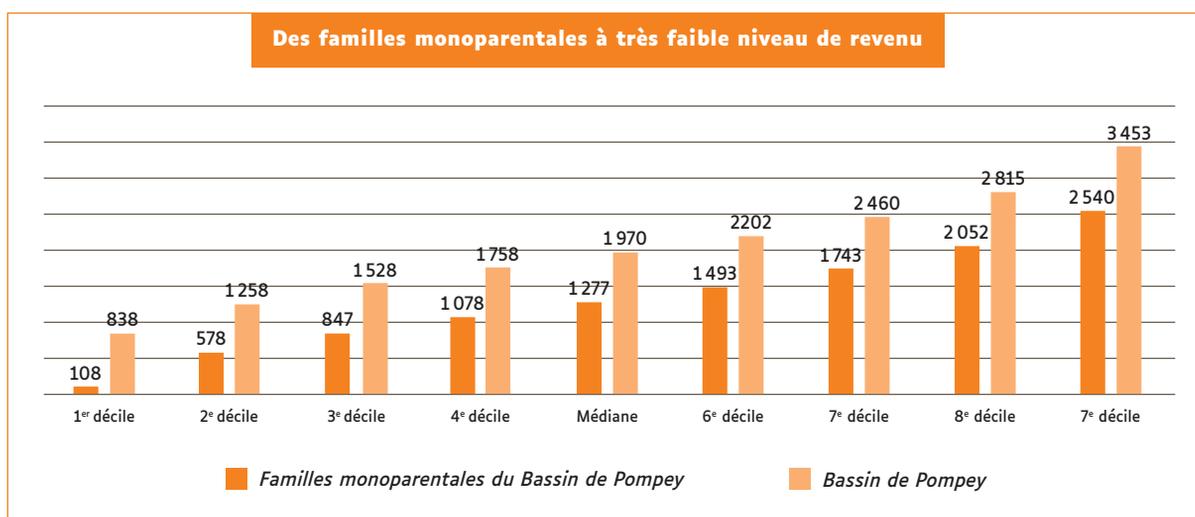
Un revenu médian élevé, mais des inégalités accrues

En 2021, le revenu médian mensuel des ménages dans le Bassin de Pompey était de 1 970 €, soit 2.7% supérieur à la moyenne départementale et 3,2 % au-dessus de la moyenne nationale.

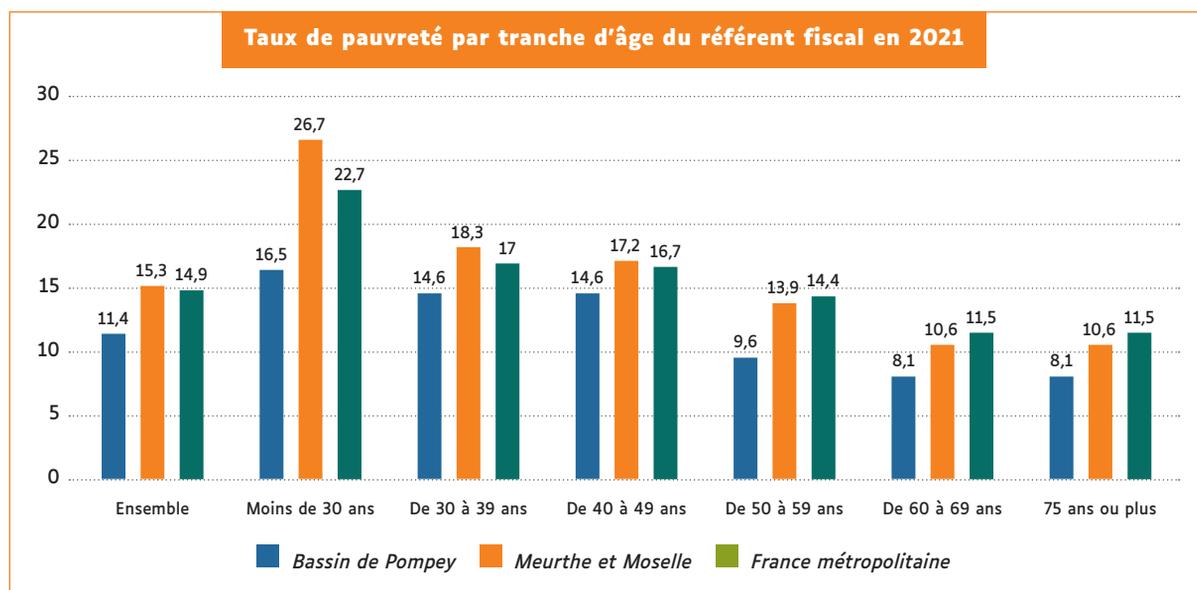
Cependant, pour les ménages les plus défavorisés (1er et 2e déciles), les revenus sont plus faibles pour les habitants du Bassin de Pompey que sur l'ensemble du département. Ainsi, l'écart de revenus entre les ménages les plus riches et les plus défavorisés est plus prononcé dans le Bassin de Pompey (rapport interdécile de 4,1) qu'à l'échelle départementale (3.3).



Par ailleurs, certaines catégories de la population sont particulièrement touchées par la pauvreté : ainsi, les familles monoparentales ont un niveau de revenu très inférieur à celui du reste de la population.

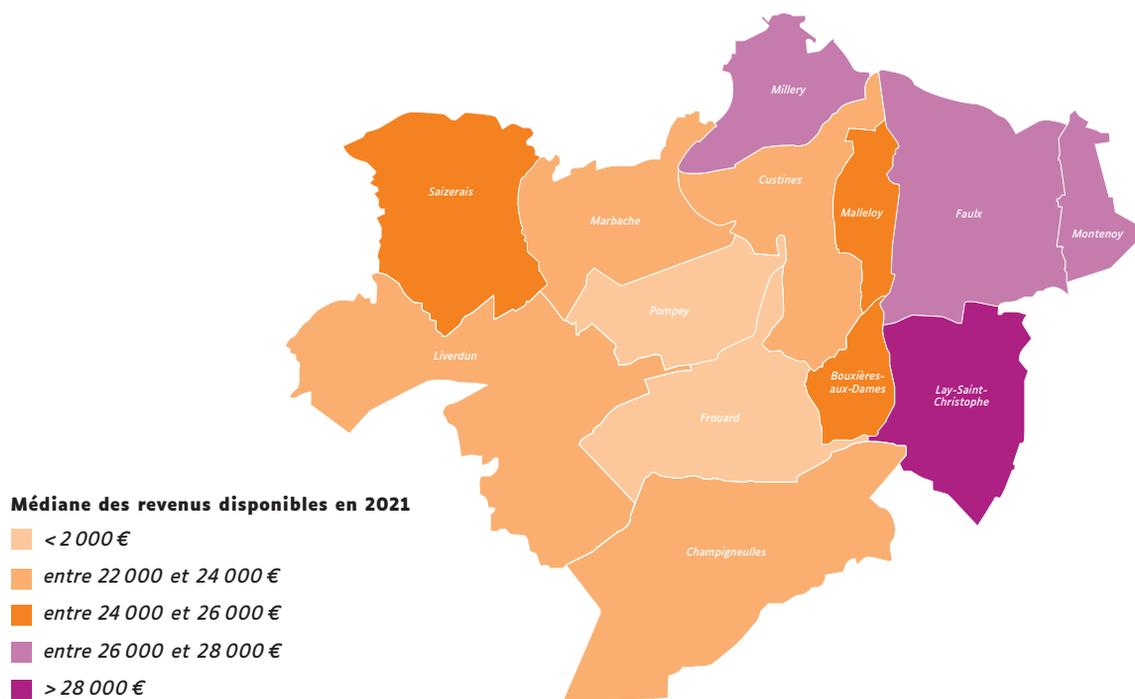


En conséquence, le taux de pauvreté¹ des ménages dans le Bassin de Pompey est de 11,4%, inférieur à celui du département (15,3 %) et de la France métropolitaine (14,6 %). Cette tendance est vraie pour toutes les tranches d'âge.



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

Médiane des revenus disponibles :



Une part de foyers imposables moindre qu'en région concomitante

Plus de 22 600 foyers fiscaux sont dénombrés sur le territoire dont 51,7% sont imposables. Il s'agit d'un niveau moindre qu'en Grand Est (55,5 %) et qu'en Meurthe-et-Moselle (57,2 %).

¹ Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

	Bassin de Pompey	Meurthe-et-Moselle	Région
<i>Nombre de foyers fiscaux</i>	22 683	413 532	3 193 888
<i>Part des foyers fiscaux imposables</i>	51,70 %	57,20 %	55,50 %

Source : DGFIP (année 2022)

Un nombre d'allocataires du RSA en baisse

Un peu moins de 5 % de la population du territoire est allocataire du revenu de solidarité active (RSA). Cette part est de 5,7 % sur le département et de 5,1 % en Grand Est. Cela représente 1 825 personnes au sein de 890 foyers.

Même si tous les territoires voient ce nombre diminuer entre 2020 et 2022, la baisse affichée sur le Bassin de Pompey (-5,8 % d'allocataires) apparaît près de 2 fois plus faible qu'en région (-10,4 %).

	Bassin de Pompey	Meurthe-et-Moselle	Région
<i>Nombre de personnes allocataires RSA</i>	1 825	41 895	281 545
<i>Nombre de foyers</i>	890	20 755	136 135
<i>Evolution du nombre de foyers 2020-2022</i>	-5,8%	-7,5%	-10,4%

Source : CAF

Emploi et activité

Un taux d'emploi supérieur aux moyennes régionale et départementale

En 2020, le territoire regroupe près de 16 500 actifs occupés âgés de 15 à 64 ans, dont la moitié sont des femmes (contre 47,7 % à l'échelle régionale). Le taux d'emploi de 68,4 % est supérieur de près de 4 points à la moyenne Grand Est et de 6 points à la moyenne du département meurthe-et-mosellan.

Précisons que la part de NEET (population âgée de 15 à 24 ans ni en emploi ni en études) est de 14,7 % sur le bassin pompéien (619 jeunes). Cette part, bien que légèrement supérieure à la moyenne départementale (14,1 %), reste inférieure de 1,1 point à la moyenne régionale (15,8 %).

Trois communes regroupent 60 % des emplois présents sur le territoire. La commune de Champigneulle prend la première place (2 854 emplois), suivie de Frouard (2 345 personnes) et de Pompey (2 340).

Indicateurs de l'emploi :

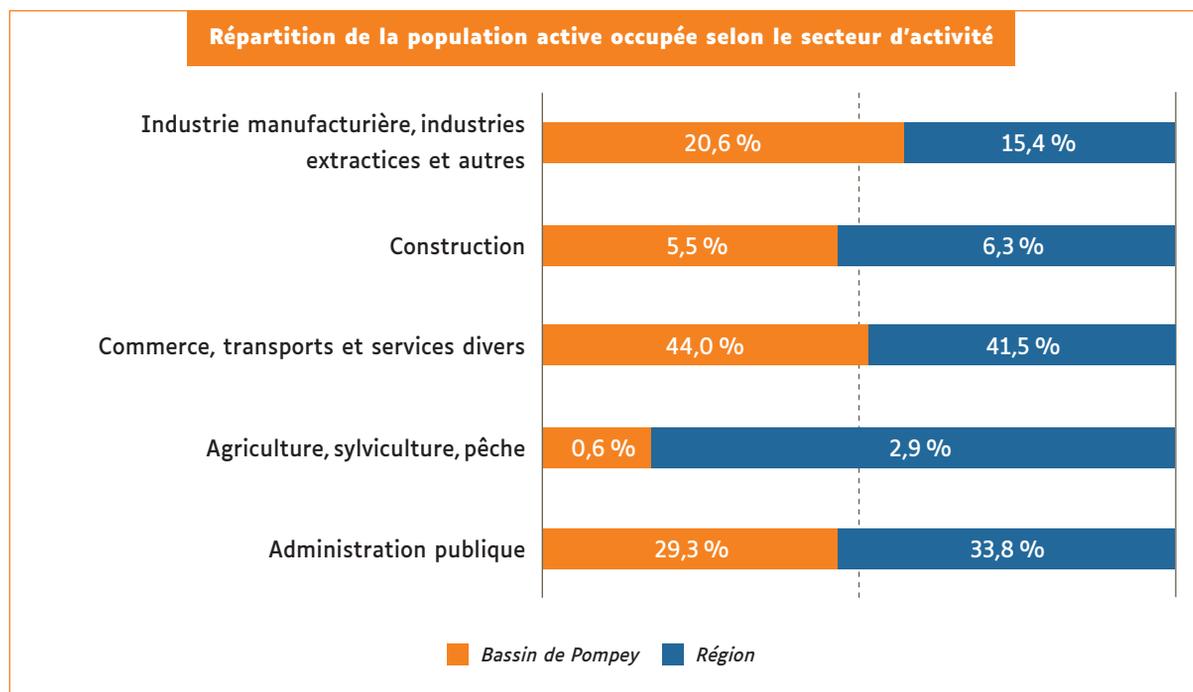
	Bassin de Pompey	Meurthe-et-Moselle	Région
<i>Actifs occupés de 15 à 64 ans</i>	16 456	291 155	2 255 296
<i>Taux d'emploi*</i>	68,4 %	62,4 %	64,6 %
<i>Part des femmes</i>	50,0 %	48,3 %	47,7 %
<i>Part de NEET** de 15 à 24 ans</i>	14,7 %	14,1 %	15,8 %

Source : Insee, RP 2020

Un territoire plus industrialisé que la moyenne régionale

Sur le territoire de Pompey, le secteur industriel regroupe 20,6 % des actifs en emploi, soit 5,2 points de plus qu'au niveau régional. Dans le même temps, 44 % des actifs du territoire travaillent dans le commerce, transports et services divers, contre 41,5 % en Grand Est.

Il ressort sur le territoire une présence plus forte qu'en Grand Est dans les transports et entreposage (ex : implantation des entreprises de transport Keolis à Bouxières aux Dames...). La situation géographique du territoire, avec la présence et la proximité de grands axes routiers et autoroutiers, favoriserait notamment ce type d'activités.



Champ : Population active occupée de 15 ans ou plus au lieu de travail

Source : Insee, RP 2020 exploitation complémentaire

Equilibre entre actifs occupés et emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2021 :

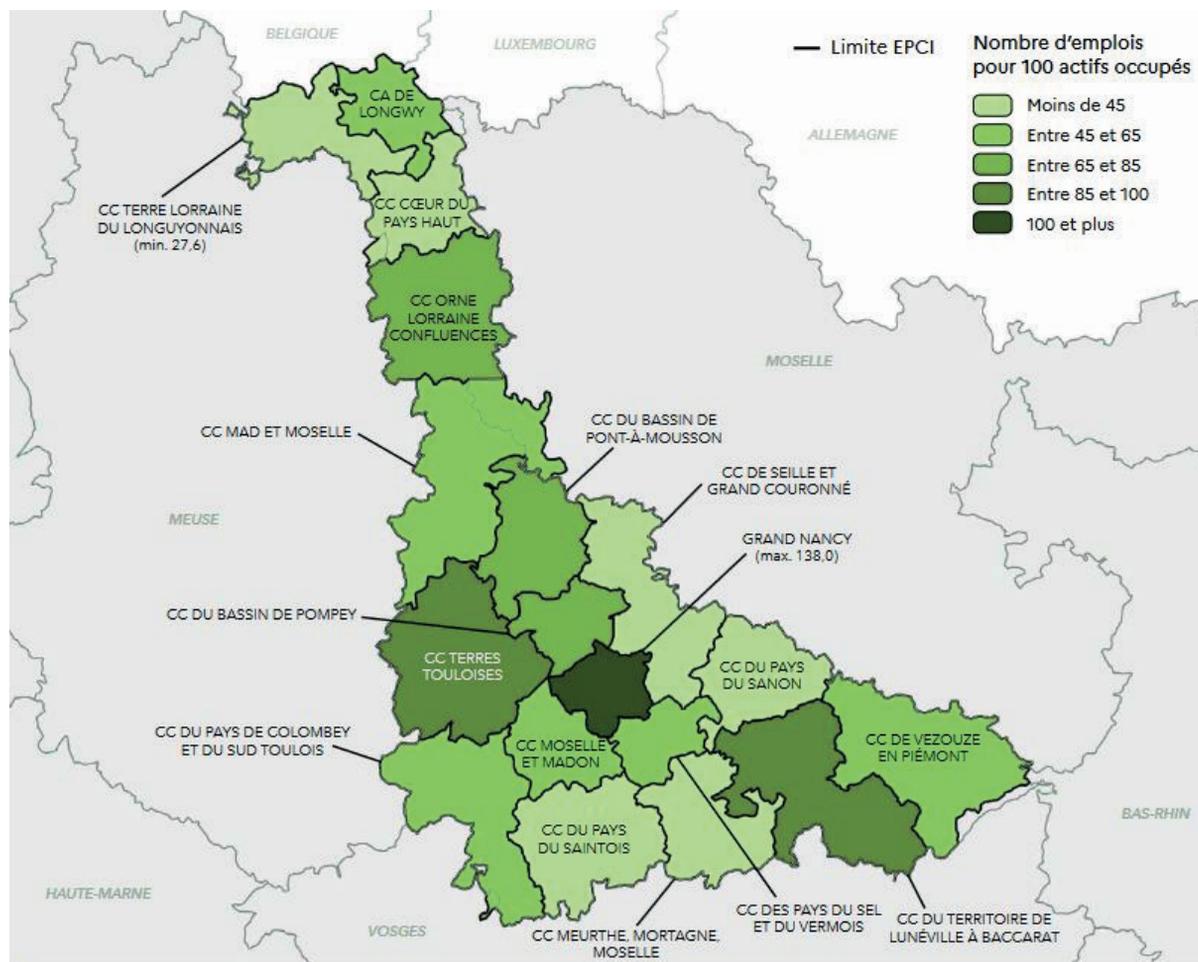
	Nombre d'actifs occupés	Nombre d'emplois	Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés
<i>Agriculteurs exploitants</i>	46	47	102
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	988	779	79
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	2554	1541	60
<i>Professions intermédiaires</i>	4848	3464	71
<i>Employés</i>	4528	3246	72
<i>Ouvriers</i>	3288	3703	113
<i>Ensemble</i>	16252	12780	83

Sources : Insee, RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Ce tableau permet d'identifier d'éventuels déséquilibres entre le profil socioprofessionnel des actifs occupés et le profil socioprofessionnel des emplois offerts.

Ainsi, sur le Bassin de Pompey, c'est surtout pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires et les employés que le nombre d'emplois disponibles est inférieur au nombre d'actifs, ce qui impliquera des questions de mobilités pour les personnes concernées.

A titre de comparaison :



Source : Insee, RP 2020 exploitation complémentaire

Un solde des navettes domicile-travail négatif

Au sein de l'EPCI, moins de 2 actifs sur 10 travaillent dans leur commune de résidence. Dans le même temps, ils sont près de 1 900 à quitter le Bassin de Pompey pour exercer leur emploi. Les trajets domicile-travail se font essentiellement vers la zone voisine de la métropole du Grand Nancy (1 250 navetteurs). Parallèlement, plus de 1 400 personnes en dehors du bassin de Pompey y occupent leur emploi, d'où il résulte un solde des navettes domicile-travail négatif pour le territoire.

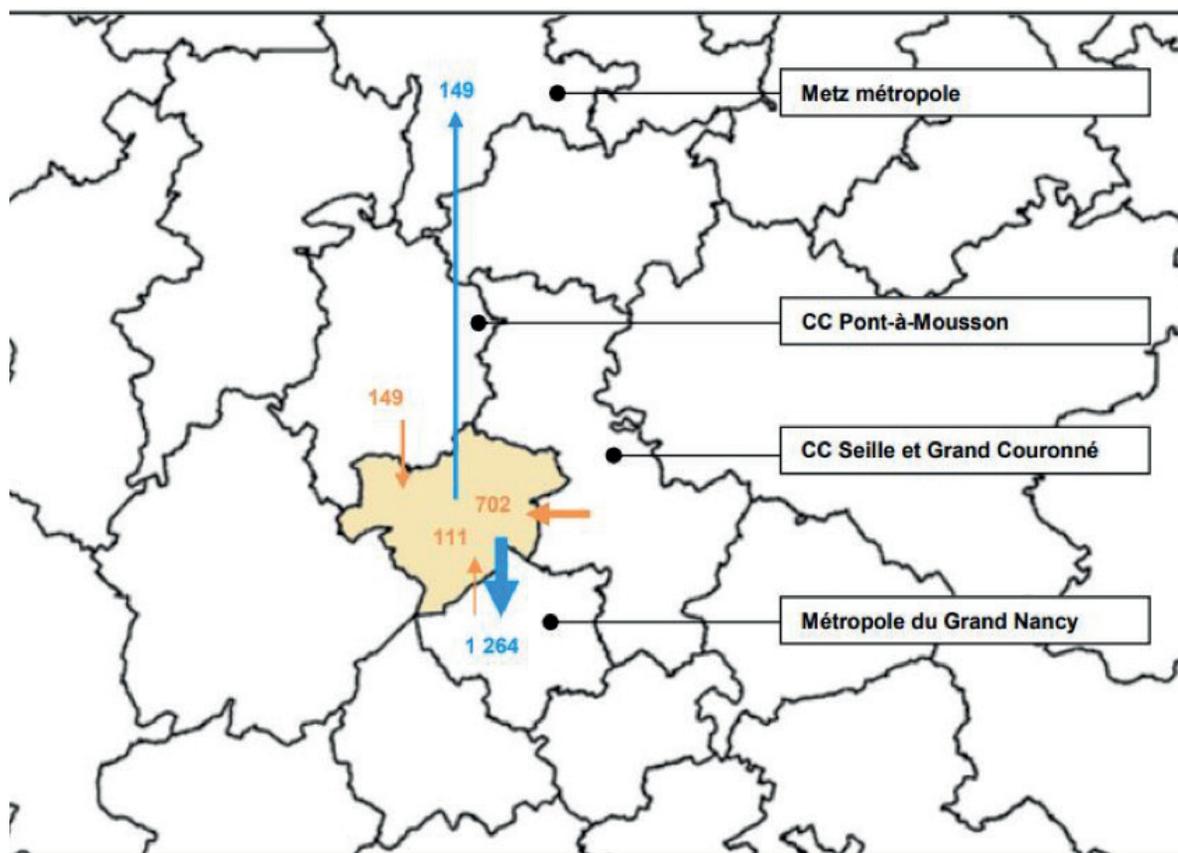
	Bassin de Pompey	Région
Dans la commune de résidence	17 %	30 %
Dans une autre commune du département	73 %	54 %
Dans un autre département de la région	8 %	6 %
Hors région	2 %	10 %

Champ : lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus en emploi qui résident dans la zone

Source : Insee, RP 2020 exploitation principale

Mobilité des actifs occupés vers et en dehors du Bassin de Pompey

(Flux > 100 navetteurs)



Source : Insee, RP 2020 exploitation complémentaire

Une dynamique de créations d'entreprise portée par l'industrie...

En 2023, 389 créations d'entreprises ont été enregistrées sur le territoire. Ce volume représente 4,7 % des créations réalisées en Meurthe-et-Moselle (secteur marchand hors agriculture).

Parmi ces 389 créations, 56 émanent du commerce, réparation automobile et motocycles et 52 des autres activités de services (soins de beauté...). L'industrie réunit près de 12 % du total des créations survenues en 2023 sur le territoire (45 unités). Cette présence de l'industrie dans la création d'entreprise est supérieure de +3,1 points à la moyenne régionale (8,5 %) et de +3,3 points à la moyenne départementale (8,2 %).

En termes d'évolution, le territoire affiche une dynamique sur 1 an de +10,5 % alors qu'une baisse est enregistrée en Grand Est (-1,2 %). Ce regain, qui correspond à 37 unités supplémentaires, est essentiellement dû à l'industrie (+22 créations comparé à 2022) et est principalement issu de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné.

Nombre de créations d'entreprises	2023	Evolution sur 1 an
Bassin de Pompey	389	10,50 %
Meurthe-et-Moselle	8 340	6,10 %
Région	62 922	-1,20 %

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (champ marchand non agricole)

... qui s'accompagne d'un maintien des défaillances d'entreprise

Sur la même année 2023, le bassin de Pompey compte 13 défaillances d'entreprise. Ce volume correspond à 2,8 % de l'effectif départemental.

Parmi elles, 14 défaillances sont issues des services et 4 du secteur industriel. Sur 1 an, le nombre de défaillances reste relativement stable sur le territoire (+1 défaillance) alors qu'il augmente de 14,5 % en Meurthe-et-Moselle (+51 défaillances) et de +35,6 % en Grand Est (+1 068)

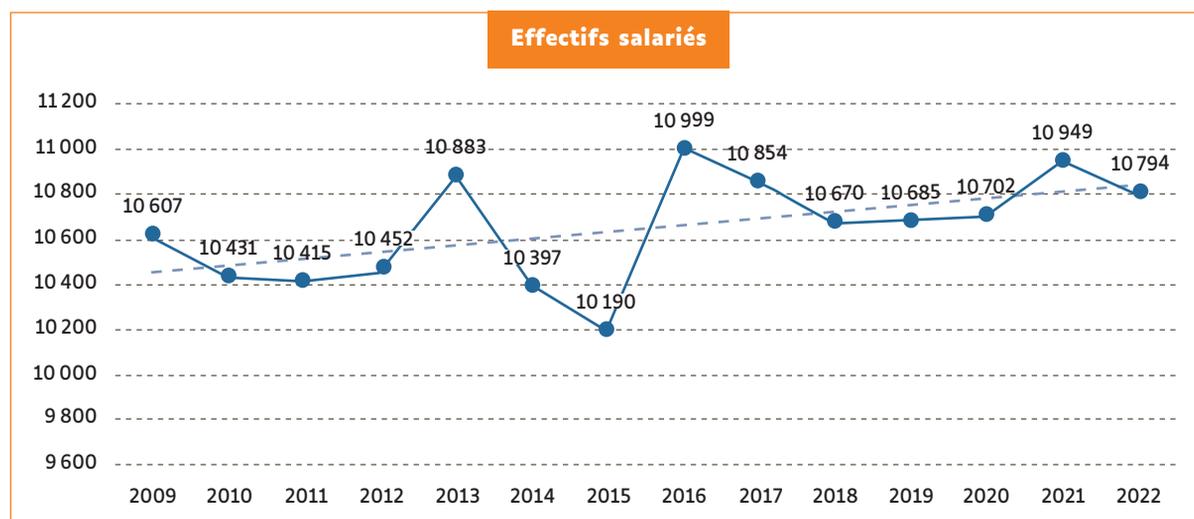
	2023	Evolution sur 1 an
<i>Bassin de Pompey</i>	13	8,30 %
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	459	14,50 %
<i>Région</i>	4 065	35,60 %

Source : Banque de France

Une légère hausse de l'emploi salarié portée par l'industrie

Fin 2022, l'effectif salarié privé du territoire réunit 10 784 personnes, soit 233 de plus qu'en 2012. Cette hausse en valeur relative de 2,2 % est inférieure à celle relevée en région (+3,6 %). Sur la décennie, la baisse du nombre total de salariés est imputable à l'industrie qui a vu ses effectifs reculer de 16,9 % (580 personnes de moins). Les autres grands secteurs d'activité progressent : respectivement +17,6 %, +11,3 % et +10,6 % dans la construction, le commerce et les services.

Sur le plus court terme, l'industrie connaît une évolution favorable de ses effectifs et enregistre la plus forte augmentation : +127 salariés entre 2019 et 2022 alors que les services s'amoindrissent de 159 salariés.



Source : Ursaff

Marché du travail

Baisse plus soutenue du nombre de demandeurs d'emploi qu'en région

Fin 2023, France travail a comptabilisé 2 659 demandeurs d'emploi sur le territoire du bassin de Pompey (catégories A, B et C), correspondant à 5,3 % de la demande d'emploi meurthe-et-mosellane. Le territoire se caractérise par une présence plus marquée des chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an à France travail) et des demandeurs d'emploi déclarant avoir un niveau de formation inférieur au bac. Leur poids de respectivement 47,3 % et 50,0 % est supérieur de +2,7 et +2,8 points à la moyenne départementale.

	Bassin de Pompey	Meurthe-et-Moselle	Région			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>DEFM ABC*</i> , dont :	2 659	100,00 %	50 550	100,00 %	411 610	100,00 %
<i>Moins de 25 ans</i>	348	13,10 %	6 860	13,60 %	55 060	13,40 %
<i>50 ans et plus</i>	765	28,80 %	13 730	27,20 %	114 010	27,70 %
<i>Femmes</i>	1 347	50,70 %	24 910	49,30 %	207 080	50,30 %
<i>Chômeurs de longue durée</i>	1 257	47,30 %	22 570	44,60 %	183 060	44,50 %
<i>Infra-Bac</i>	1 340	50,00 %	23 840	47,20 %	210 980	51,30 %

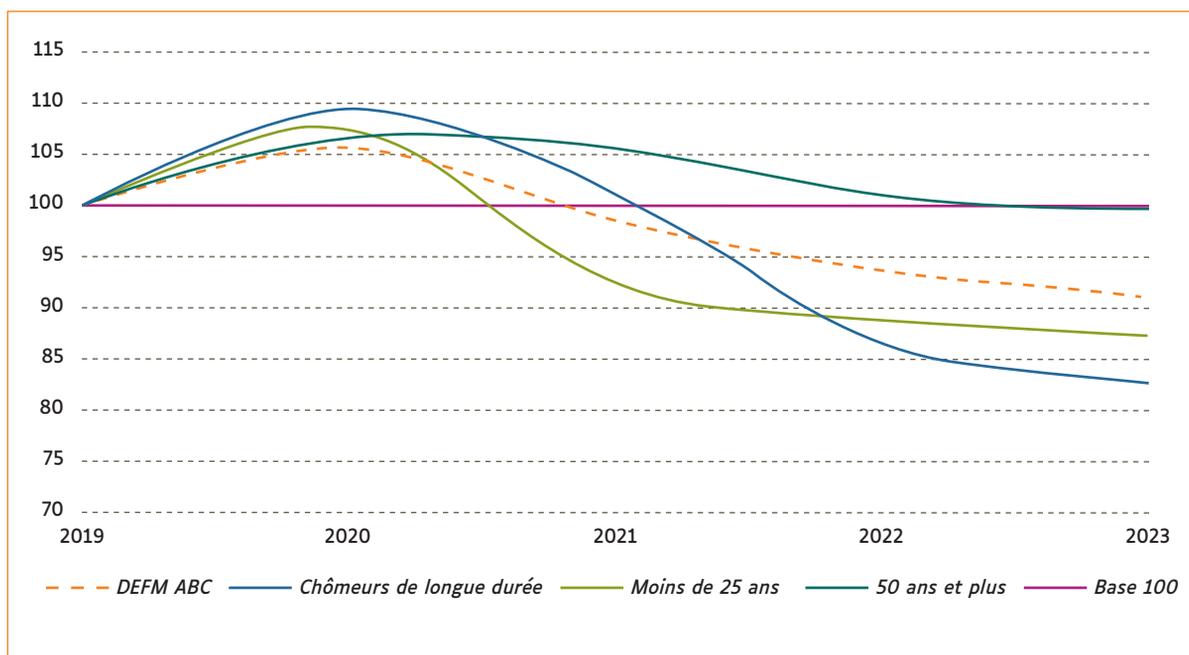
Sur 4 ans, la demande d'emploi a reculé de -9,0 % sur le territoire (-262 personnes), un repli plus élevé que sur le département (-8,1 %) et qu'en région (-5,1 %). Les chômeurs de longue durée bénéficient le plus fortement de cette évolution, avec -17,5 % sur quatre ans (-266 demandeurs). Le public jeune affiche également une baisse en 4 ans plus rapide sur le territoire (-12,8 %) qu'en Meurthe-et-Moselle (+8,5 %) et qu'en Grand Est (-7,0 %).

	Nombre de demandeurs d'emploi (T4 2023)	Evolution sur 4 ans
<i>Bassin de Pompey</i>	2 659	-9,00 %
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	50 550	-8,10 %
<i>Région</i>	411 610	-5,10 %

DEFM ABC : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

Source : France Travail

Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont les moins touchés par cette baisse :



Source : France Travail (base 100 en 2019)

Top 5 des métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail - Bassin de Pompey :

	Nombre	Part
<i>Magasinage et préparation de commandes</i>	130	4,90 %
<i>Nettoyage de locaux</i>	120	4,50 %
<i>Mise en rayon libre-service</i>	100	3,80 %
<i>Assistance auprès d'enfants</i>	90	3,40 %
<i>Vente en habillement et accessoires de la personne</i>	60	2,30 %

DEFM ABC : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi Source : France Travail (4^e trimestre 2023)

Offre d'emploi : plus de 6 offres sur 10 proposent un CDI

Au cours de l'année 2023, 4 130 offres d'emploi ont été diffusées sur le territoire, ce qui représente 3,8 % du volume total de la Meurthe-et-Moselle. Parmi elles, 66,0 % concernent un CDI (650 offres), soit une proportion nettement supérieure aux moyenne régionale (50,0 %) et départementale (52,0 %).

13 % des offres du territoire émanent du secteur de l'industrie, soit plus du double qu'en région et en Meurthe-et-Moselle. Les métiers cumulant le plus d'offres d'emploi enregistrées sont ceux de nettoyage de locaux (102 offres) et de conduite de transport en commun sur route (70).

Offres totales d'emploi diffusées par France Travail :

	Nombre	Part CDI	Evolution sur 1 an
<i>Bassin de Pompey</i>	4 130	66,00 %	-1,00 %
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	108 110	52,00 %	3,60 %
<i>Région</i>	872 030	50,00 %	2,80 %

Source : France Travail (cumul année 2023)

Top 10 des métiers les plus demandés par les employeurs auprès de France Travail - Bassin de Pompey

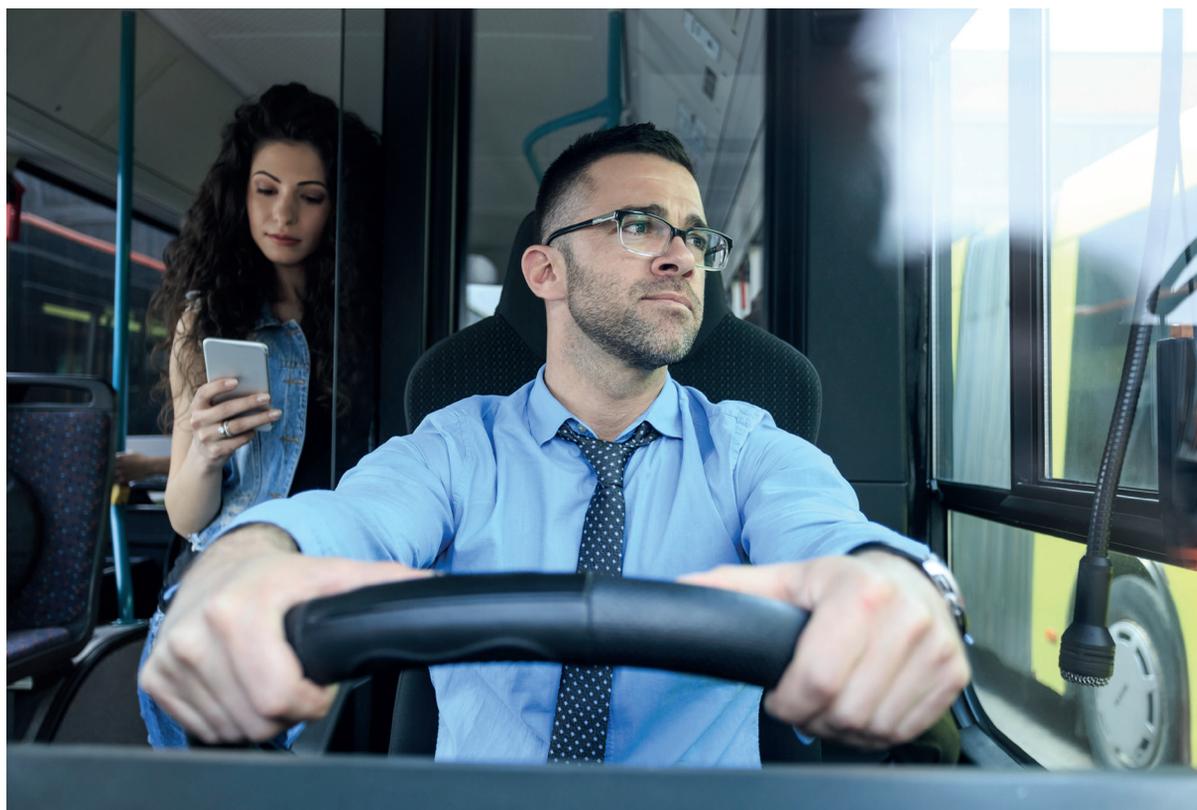
	Nombre	Part
<i>Nettoyage de locaux</i>	102	5,30 %
<i>Conduite de transport en commun sur route</i>	70	9,30 %
<i>Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents</i>	49	2,70 %
<i>Vente en alimentation</i>	44	2,90 %
<i>Boulangerie - viennoiserie</i>	35	4,60 %
<i>Coiffure</i>	33	4,10 %
<i>Services domestiques</i>	31	4,00 %
<i>Personnel de cuisine</i>	29	2,50 %
<i>Assistance auprès d'adultes</i>	26	3,30 %
<i>Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie</i>	21	2,80 %

Le Bassin de Pompey présente un portrait contrasté en termes de revenus des ménages. Bien que le revenu médian soit élevé, les inégalités sont prononcées, affectant particulièrement les ménages défavorisés et les familles monoparentales. Cette situation nécessite **des politiques ciblées pour réduire les disparités et soutenir les populations vulnérables.**

Le taux d'emploi élevé et la dynamique de créations d'entreprises sont des points positifs pour le territoire. Cependant, le solde négatif des navettes domicile-travail indique un besoin d'améliorer l'attractivité locale pour retenir les actifs et réduire les déplacements pendulaires. Le développement du secteur industriel et la forte demande d'emplois en CDI sont des opportunités à exploiter pour renforcer l'économie locale.

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi, notamment parmi les chômeurs de longue durée et les jeunes, est encourageante. Toutefois, il est crucial de continuer à soutenir la formation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi peu qualifiés pour maintenir cette tendance positive.

En conclusion, le Bassin de Pompey doit équilibrer ses forces économiques avec des politiques sociales inclusives pour assurer un développement harmonieux et durable. Les défis liés aux inégalités de revenus, à la mobilité des actifs et à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi nécessitent une attention particulière pour renforcer la cohésion sociale et économique du territoire.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

LES DÉFIS DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Le croisement entre évolution attendue du climat et caractéristiques du territoire (milieux naturels, activités économiques, ressources et populations) permet d'identifier les conséquences et impacts pour les différents secteurs d'activité. Ces impacts correspondent généralement à une amplification des aléas déjà connus et présents sur le territoire.

Sur les ressources en eau

Approvisionnement en eau

Le changement climatique peut entraîner des conséquences sur la ressource en eau en termes de quantité et de qualité, et constitue un enjeu majeur pour le Bassin de Pompey. Ainsi, l'épisode de sécheresse de l'été 2020 a déjà entraîné des conséquences visibles pour les différents usagers.

- La qualité des eaux superficielles : l'augmentation de la température des eaux favorise le développement de cyanobactéries (rendant les cours d'eau et les plans d'eau non baignables), tandis que les débits insuffisants rendent les cours d'eau plus vulnérables aux rejets industriels (ceux-ci devant parfois être interrompus) ;

- Le partage de la ressource en eau : la concurrence d'usages en période de sécheresse entraîne la mise en place d'arrêtés préfectoraux de restriction d'usages, et pose la question de la priorité en termes d'alimentation. La recherche de nouveaux captages est également posée.
- Les activités industrielles : baisse, voire rupture d'approvisionnement (en quantité et en qualité) des gros consommateurs industriels ; ou encore report sur un autre captage, qui peut entraîner une modification de la composition chimique de l'eau pouvant nécessiter une modification du processus voire l'arrêt de l'activité ;
- Les activités agricoles : les élevages en particulier qui souffrent d'un problème d'approvisionnement en eau ;
- Les activités de loisir : une fermeture des piscines et équipements publics, incompréhensible par les habitants quand c'est le seul moyen de se rafraîchir.
- Les activités humaines : restriction d'usage individuelle liées aux périodes de tensions sur la ressource, (Lavage de Véhicule, arrosage de jardin...), étant entendu que la consommation humaine de cette eau potable reste une priorité territoriale.

Inondations et ruissellement

Même si des incertitudes sur l'évolution du risque inondation en lien avec le changement climatique demeurent, c'est un des risques les mieux appréhendés et face auquel les actions de prévention mises en œuvre sont nombreuses à l'échelle nationale. Pour rappel, les projections climatiques futures ne prévoient pas de tendance nette concernant les précipitations, mais un nombre maximum de jours consécutifs de pluie en hausse significative au printemps et en été². Il conviendra d'appréhender de nouveaux types d'inondation liée à des épisodes intenses sur une période courte de précipitations générant ruissellement et élévation des cours d'eau de manière instantanée.

Etiages sévères et baisse du niveau des rivières

Les impacts déjà observés et attendus de la baisse des débits des cours d'eau à certaines périodes de l'année sont de plusieurs ordres.

- Impacts sur le transport fluvial : un arrêt possible de la navigation principalement pour les petits gabarits, pouvant entraîner des conséquences économiques pour les entreprises qui passent par les voies navigables (rupture dans la chaîne d'approvisionnement voire dans la commercialisation).
- Impacts sur la biodiversité, en particulier sur les nombreuses zones humides, particulièrement sensibles à la sécheresse (et en lien avec les réserves d'eau disponibles), alors même qu'elles constituent une solution d'adaptation.

La gestion de l'eau est devenue un défi majeur, le territoire doit développer de nouvelles stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour garantir un accès durable à une eau de qualité, tout en protégeant les écosystèmes et en minimisant les risques liés aux événements extrêmes.

Sur les forêts et la sylviculture

De manière générale, le changement climatique rend les espaces forestiers beaucoup plus fragiles et entraîne un accroissement de la mortalité dans la sylviculture. Deux phénomènes majeurs sont à prendre en considération.

- D'une part, l'assèchement des sols rend les arbres plus vulnérables. Les arbres fragilisés cassent lors des épisodes de vent violent. Les populations de hêtres en particulier sont particulièrement touchées : la sève ne monte plus jusqu'à la cime, entraînant une surmortalité de cette essence qui fait l'objet de plus de la moitié des coupes par l'ONF dans le secteur. Enfin, le risque d'incendies est beaucoup plus marqué, avec une végétation qui sèche très vite en début d'été.

² <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>

→ D'autre part, les attaques parasitaires se généralisent et sont beaucoup plus fortes, plus longues et plus récurrentes. Une augmentation des agents pathogènes est observée sur le frêne, ainsi que la pullulation d'insectes ravageurs comme le scolyte qui s'attaquent aux résineux (épicéa et sapin, qui étaient plantés par parcelles entières) ou encore la chenille processionnaire sur le chêne. La fragilisation des arbres entraîne une augmentation du coût de gestion. Ainsi, des parcelles entières de résineux ont été abattues, ainsi que de la végétation de berges attaquées par la sécheresse et le scolyte.

Enfin, le rôle tampon de la forêt pour le sol est beaucoup moins efficace (absorption des pluies), rendant le ruissellement plus important et les sols engorgés. Les hivers beaucoup plus pluvieux compliquent l'exploitation sylvicole, en particulier en termes de préservation des sols, tout en répondant aux attentes de la filière bois.

En tant que territoire possédant la plus grande surface boisée communale du département, les enjeux forestiers liés aux changements climatiques incluent la diversification des essences, la gestion des prélèvements de bois, ainsi que la garantie des fonctions écologiques et de l'accueil de la biodiversité.

Sur l'agriculture

Les impacts liés aux changements climatiques concernent une adaptation des pratiques culturales nécessaires (avancement des semis et des récoltes, adaptation des types de cultures, prise en compte de gelées tardives, inondations, intégration de possibles baisses de rendement) pour pallier aux variations climatiques de grandes ampleurs d'une saison à l'autre. Les cultures sont en effet concernées par une plus grande évaporation générant notamment un stress hydrique dès le printemps (en particulier pour le maraîchage) ; les impacts sur les troupeaux des fortes chaleurs doivent être pris en compte en adaptant l'environnement général des exploitations, des élevages qui doivent repenser l'alimentation en eau.

A noter également la nécessaire prise en considération des enjeux sanitaires avec un risque de proliférations de parasites et de maladies accru pour la culture et l'élevage, ainsi que le développement d'espèces invasives (plantes en particulier).

Même si l'agriculture ne constitue qu'une petite part du territoire, une portion est tout de même utilisée et cultivée pour la production alimentaire. Adapter les pratiques agricoles au changement climatique est essentiel, non seulement pour améliorer les rendements, mais aussi pour des raisons environnementales, comme la réduction des intrants et la gestion des risques d'inondation.

Sur le bâti et le tissu urbain

L'artificialisation des sols contribue à augmenter la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, ainsi qu'au réchauffement climatique en "libérant" des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et en modifiant durablement les caractéristiques naturelles des sols, et leurs fonctions environnementales.

L'îlot de chaleur urbain (ICU) désigne une élévation de la température localisée observée en milieu urbain par rapport aux campagnes environnantes et par une diminution de l'amplitude thermique entre le jour et la nuit. Les ICU constituent des microclimats artificiels³. Ils sont causés par trois facteurs principaux :

- les configurations urbaines, qui limitent l'action rafraichissante des vents ;
- l'importance des surfaces minérales des revêtements de sols et les matériaux de construction des bâtiments, qui absorbent la chaleur le jour, puis la restituent la nuit ;
- le dégagement de chaleur issue des activités humaines (rejets d'air chaud liés à la climatisation, aux moteurs, aux industries...), qui augmentent la température de la ville.

La végétation joue ainsi un rôle essentiel de protection contre la chaleur grâce au phénomène d'évapotranspiration et d'ombrage des sols et des bâtiments, qui permet à l'air ambiant de se refroidir. Dans certains cas, l'eau peut constituer une source de fraîcheur grâce au phénomène d'évaporation. Par exemple, des mesures thermiques aériennes ont pu mettre en évidence la fraîcheur apportée par l'écoulement de la masse d'eau dans la Seine à Paris.

³ Agence d'Urbanisme, région nîmoise et alésienne - Décembre 2014, Synthèse : "Agir contre les Ilots de Chaleur Urbains (ICU)".

Les impacts déjà observés et attendus du changement climatique sur les milieux urbains sont aujourd'hui à intégrer dans les politiques publiques, tels que la dégradation du confort thermique, les impacts liés aux inondations ou coulées de boue, au retrait de terrains argileux ou aux mouvements de terrains en période de sécheresse induisant des coûts élevés de réparation, voire de reconstruction ; ou encore en lien avec les réseaux et infrastructures organisant l'espace urbain, fortement sensible aux aléas climatiques.

Territoire fortement densifié, les enjeux de confort thermique et de maîtrise des risques naturels sont à décliner dans les aménagements urbains existant et à venir.

Sur les activités économiques

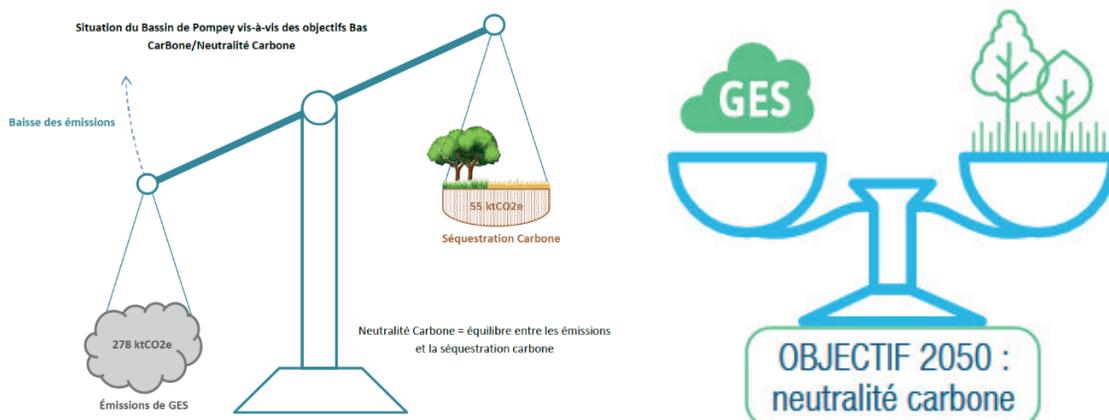
De manière générale, le changement climatique entraîne des difficultés de travail en extérieur, nécessitant des adaptations des modes de fonctionnement (adaptation des horaires de travail, accès à l'eau pour les employés...) et en milieux confinés concernés par des pointes de chaleur importante.

En ce qui concerne l'activité industrielle, certains impacts sont déjà visibles, notamment ceux liés à la disponibilité de l'eau et aux systèmes de refroidissement. La gestion des besoins énergétiques est un enjeu majeur pour l'économie, surtout en cas de forte demande de refroidissement, tant pour les processus industriels que pour le confort thermique, ce qui affecte la disponibilité de l'énergie (comme l'électricité). De plus, les émissions de polluants atmosphériques sont moins dispersées. Enfin, les impacts se manifestent à toutes les étapes des processus industriels : approvisionnement en matières premières, conception et livraison des produits, et effets sur la clientèle selon la saison.

Le Bassin de Pompey est confronté à des défis environnementaux de plus en plus pressants liés au changement climatique. Les ressources en eau se raréfient, les forêts sont fragilisées, l'agriculture est perturbée et les zones urbaines sont vulnérables aux événements extrêmes. Pour faire face à ces enjeux, il est urgent de mettre en place une stratégie d'adaptation globale, qui implique tous les acteurs du territoire et qui repose sur une meilleure connaissance des enjeux locaux, une coopération renforcée et des investissements dans des solutions durables.

VERS UN TERRITOIRE NEUTRE EN ÉMISSION DE CARBONE

Le Bassin de Pompey a défini dans ses stratégies la volonté de tendre vers une neutralité carbone, en réduisant son impact, à la fois en baissant les émissions de gaz à effet de serre du territoire et en essayant de favoriser le stockage du carbone sur son territoire.



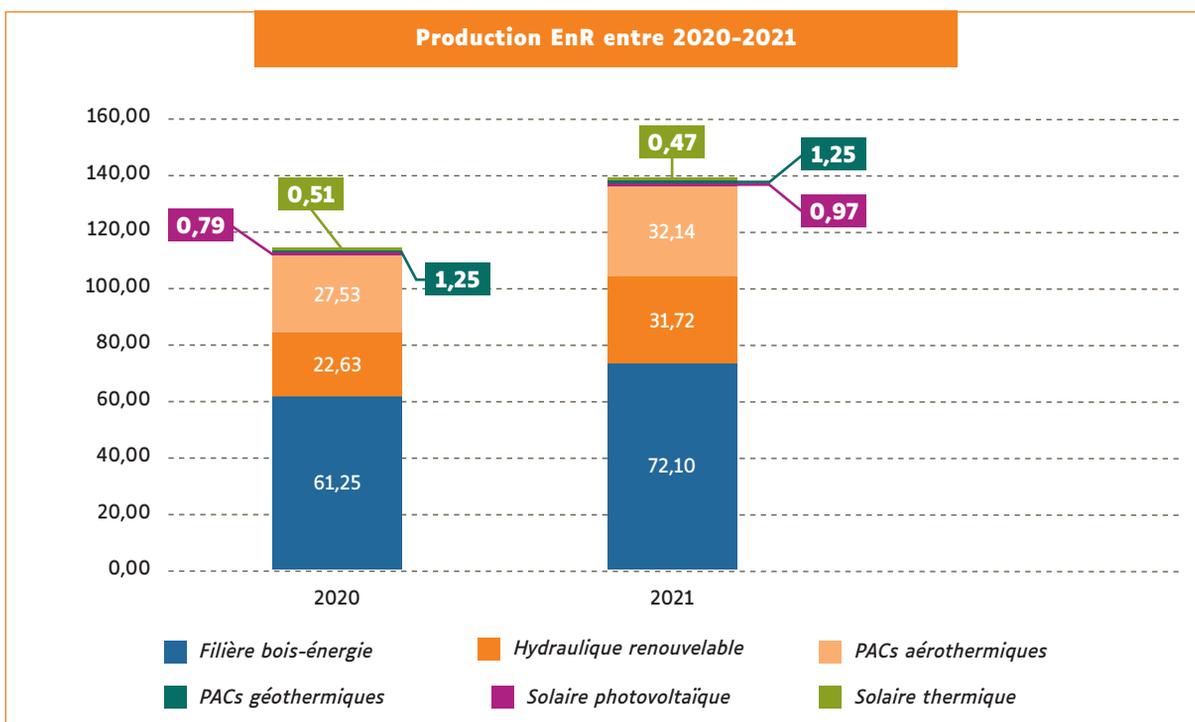
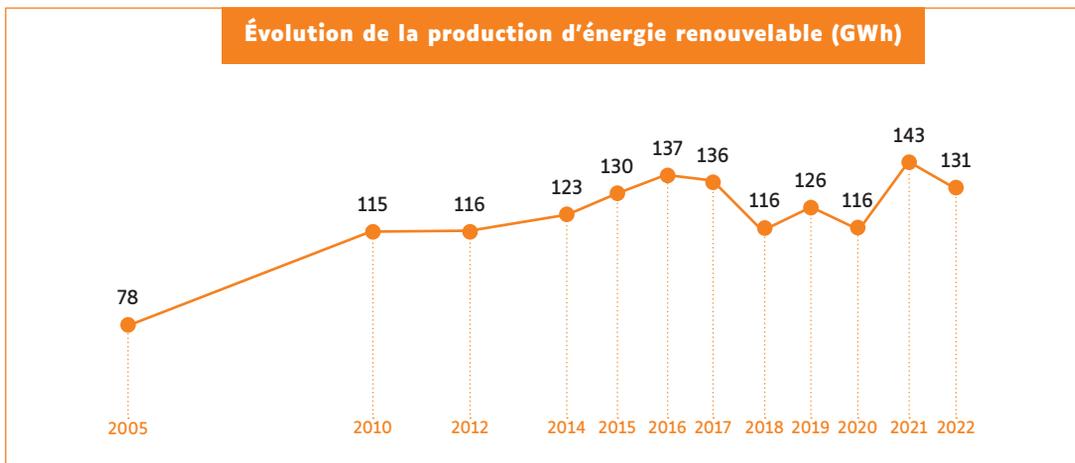
Pour traduire cette ambition en réelles transitions et mutations sur le territoire, les élus ont identifié au sein du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) trois priorités.

- ➔ Sur le territoire et en relation avec les acteurs locaux, mettre en place une planification énergétique territoriale prenant en compte les potentiels de développement des énergies renouvelables et les potentiels de récupération et distribution de chaleur.
- ➔ Impliquer et associer tous les acteurs du territoire, qu'ils soient acteurs économiques, acteurs institutionnels, associations et citoyens. Parmi ces acteurs, les communes et leurs élus seront en première ligne pour mettre en œuvre sur le terrain les politiques et les fonctionnements favorisant les mutations du territoire vers une meilleure sobriété et efficacité énergétique et climatique.
- ➔ Démontrer que les politiques publiques peuvent avoir un effet d'entraînement sur les mutations du territoire : objectif d'exemplarité de l'action publique. Mise en place d'un principe d'éco-conditionnalité de l'ensemble des politiques publiques.

Pour ce faire, différentes pistes d'actions sont d'ores et déjà identifiées et déclinées au sein des politiques publiques telles que le développement de la mobilité douce ou alternative, l'accompagnement des entreprises dans l'évolution de leur process industriel (Ecologie Industrielle et Territoriale), l'accompagnement des habitants dans la rénovation de leur logement, la valorisation de l'utilisation de produits locaux et biologiques, la réduction de la consommation d'énergie fossiles (dites carbonées) en développant et utilisant les énergies renouvelables (développement d'une filière bois interne ou démarche d'autoconsommation collective engagée).

La production d'énergie renouvelable sur le Bassin de Pompey repose principalement sur la filière bois et sur la filière d'hydroélectricité avec 4 stations présentes sur le territoire.





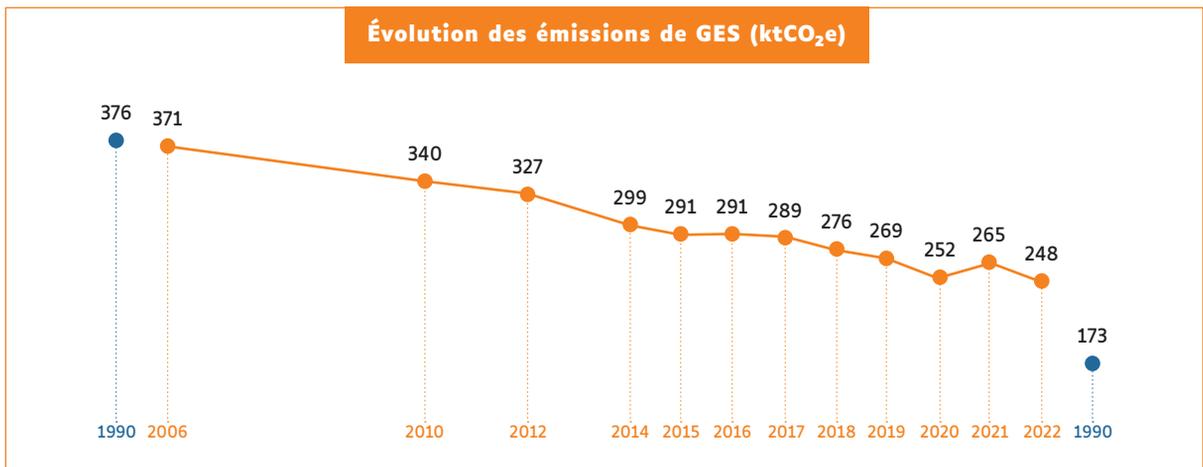
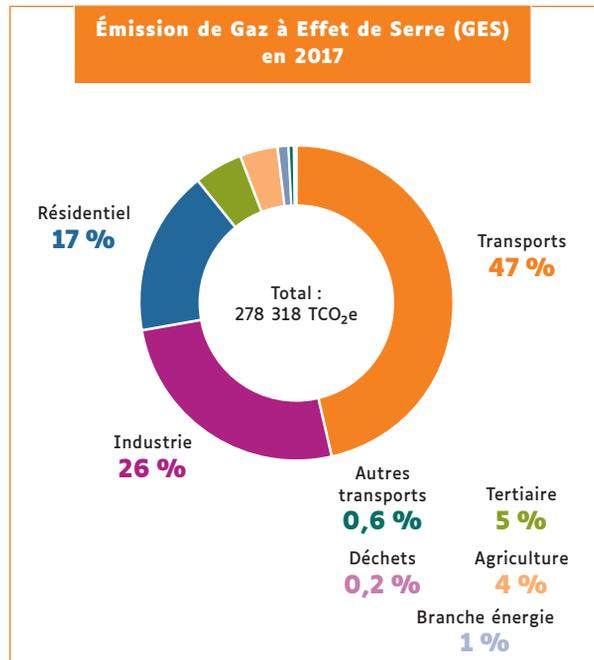
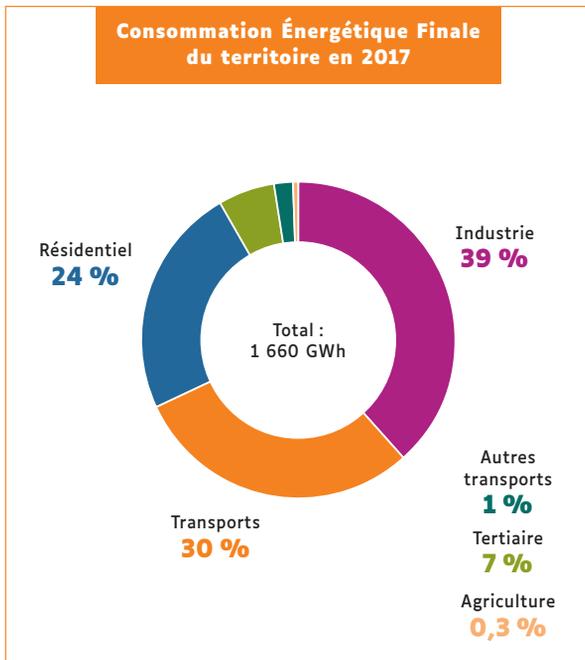
Le Bassin de Pompey a acté une stratégie ambitieuse de développement des énergies renouvelables au travers de son PCAET avec la multiplication par 2 de la puissance produite d'ici 2030 et par 5 d'ici 2050.

Il est mis en avant l'importance de travailler sur une ambition de mix énergétique en exploitant tout le potentiel. Néanmoins, le Bassin de Pompey reste un petit territoire en termes de superficie, dont la configuration urbaine et paysagère impacte fortement les potentialités de développement d'énergie renouvelable.

L'atteinte de ces objectifs passera donc par la mobilisation du tissu d'acteurs du territoire autant en termes de réduction des consommations énergétiques qu'en termes de production d'énergie.

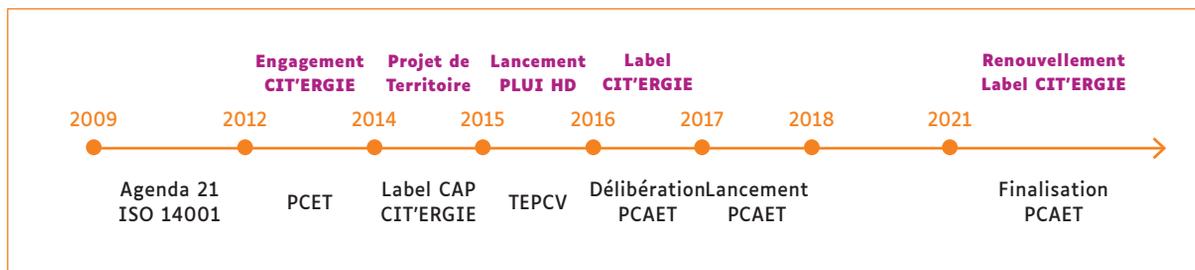
Concernant les émissions de Gaz à effet de serre et de consommation énergétique trois secteurs concentrent plus de 90% des émissions du territoire à savoir le secteur du transport routier, du résidentiel et des industries.

Des stratégies et perspectives d'amélioration sur ces secteurs et la mobilisation de l'ensemble des acteurs seront nécessaires pour améliorer ces indicateurs, tout en répondant aux enjeux sociaux et économiques du territoire.

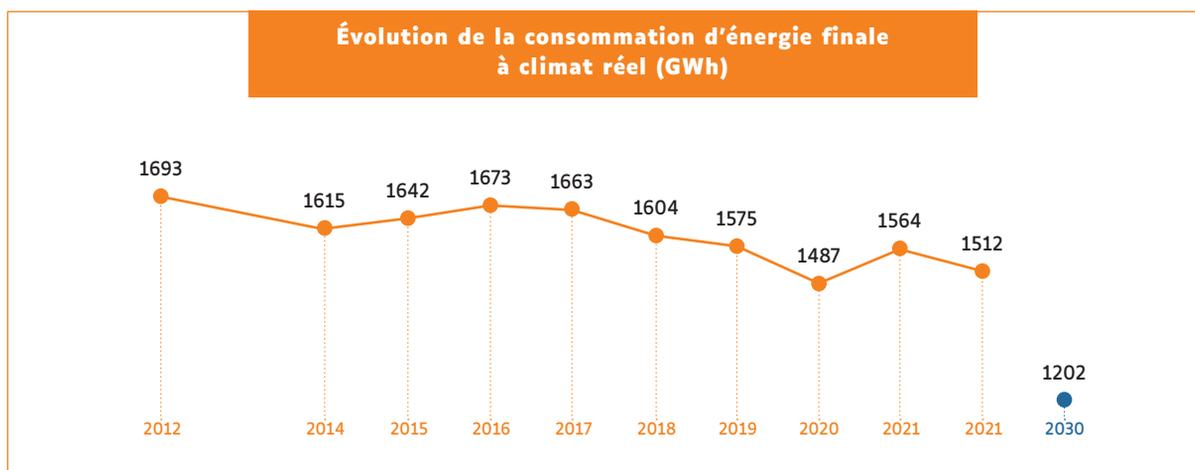


Evaluation des politiques publiques :

L'évaluation des politiques publiques sur cet enjeu environnemental est également un objectif de bonne connaissance de l'activité d'une part mais également de définition de cap stratégique atteignable pour tendre vers les objectifs stratégiques définis, démarches d'évaluations initiées de longue date.



Pour ce faire, la démarche renouvelée du label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique en 2021 et à réinitier en 2025, implique le Bassin de Pompey dans ces stratégies dans une logique d'amélioration continue et de mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux.



Ainsi, et bien que les indicateurs soient globalement positifs et sur une bonne dynamique, les efforts restent à poursuivre et à renforcer pour tendre vers les objectifs définis au sein du PCAET à savoir à l'horizon 2030 de :

- ➔ Réduire des émissions de gaz à effet de serre de 54% par rapport à 1990
- ➔ Réduire la consommation énergétique Finale de 29% par rapport à 2012
- ➔ Porter la part des énergies renouvelables dans la Consommation Énergétique Finale à 41 % en 2030, 100 % en 2050.

DES LOGEMENTS ADAPTÉS ET PERFORMANTS ET UNE STRATÉGIE FONCIÈRE ENVIRONNEMENTALE

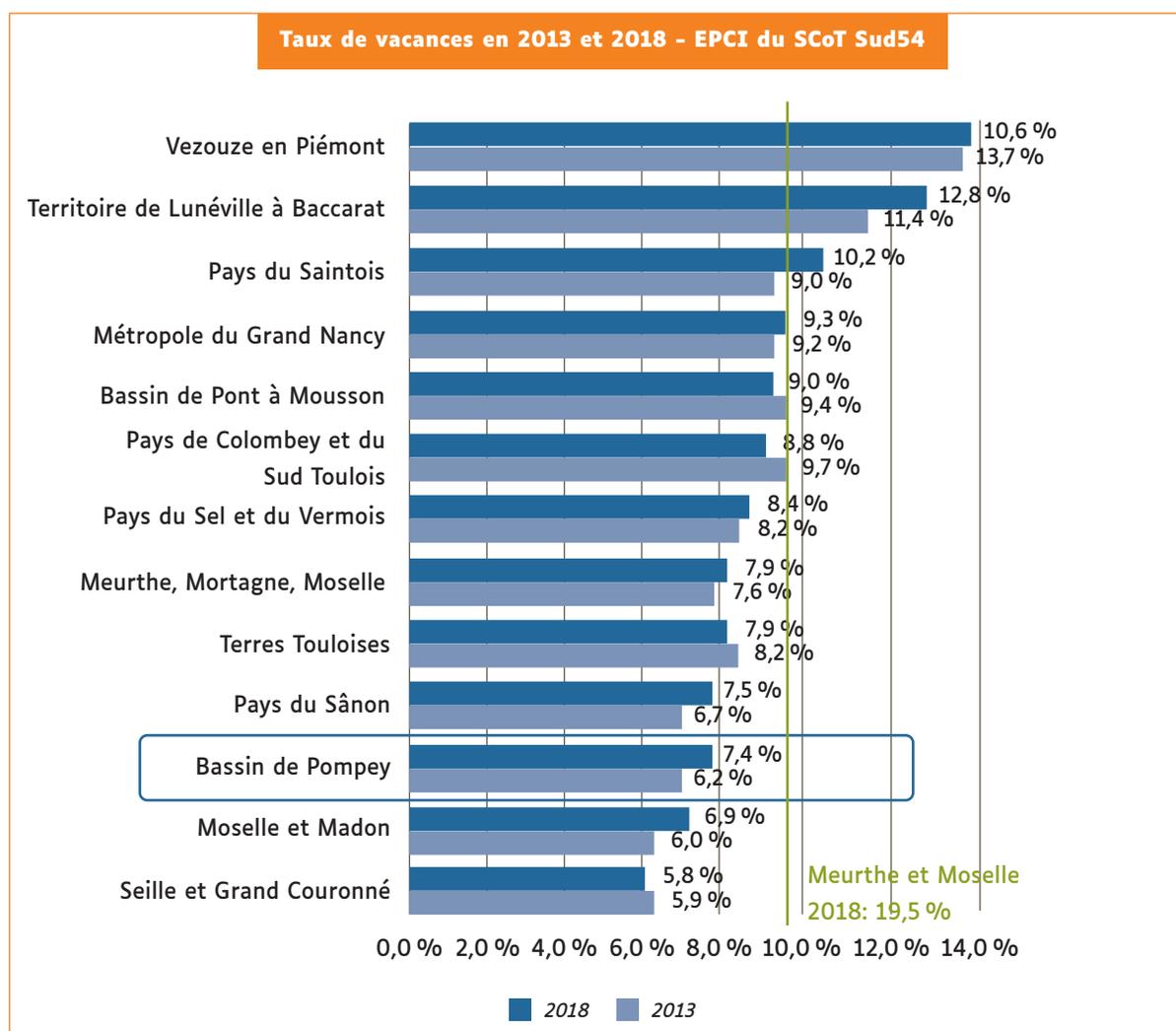
Avec un parc de logements globalement ancien, les enjeux énergétiques sont forts pour ce qui concerne le secteur résidentiel. Cet enjeu est à intégrer dans les stratégies de production de logements neufs, mais pas seulement, considérant que la majeure partie du parc de logements à mobiliser pour les décennies à venir est déjà produit. La rénovation et l'amélioration du patrimoine bâti existant sont ainsi des enjeux considérables et fondamentaux.

Evolution du parc de logements

Le Bassin de Pompey dispose en 2020 de 18 786 logements. Alors que la population a évolué positivement entre 1968 et 1982, elle connaît ensuite une période de décroissance lente jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, entre 1968 et 2020 la population a augmenté de 13 %.

L'évolution du nombre de logements ne s'est quant à elle pas réduite, avec une évolution positive depuis 1968 pour atteindre une croissance de 75 % par rapport à cette date. Cela s'explique par le desserrement des ménages demandant une production de logements plus importante à population égale. Au desserrement s'ajoute une évolution de la vacance du logement s'élevant à 4,16% à un taux de 7,4 % en 2020 soit légèrement au-dessus du taux nécessaire à la fluidité du marché. Une vacance structurelle semble donc s'installer.

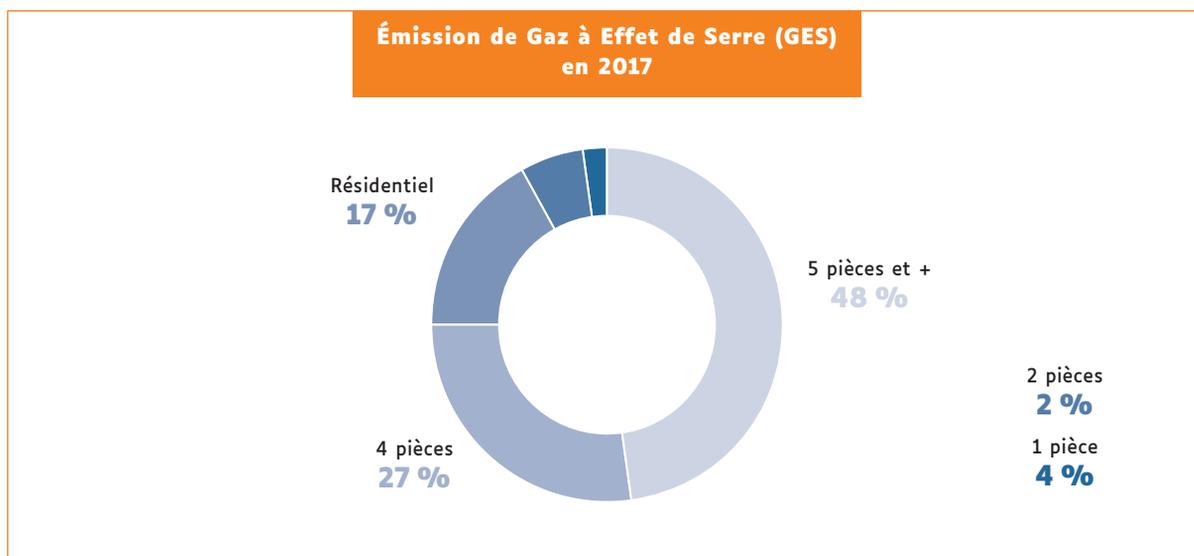
A titre de comparaison, le Bassin de Pompey connaît une vacance relativement faible par rapport au reste du Département et de la Région mais également par rapport à la Métropole du Grand Nancy.



Typologie des logements

La majorité des logements du Bassin de Pompey, 48%, est constituée de grands logements avec des typologies d'au moins 5 pièces. Les plus petites typologies sont peu nombreuses et ne représentent que 8 % de l'ensemble du parc.

Nous constatons ainsi, encore sur cette dernière décennie, un décrochage entre les typologies de logements produits (logements de grande taille) et l'évolution des ménages qui se composent de plus de plus d'une ou deux personnes, générant plutôt un besoin en logements de type T2 ou T3, voire T1.



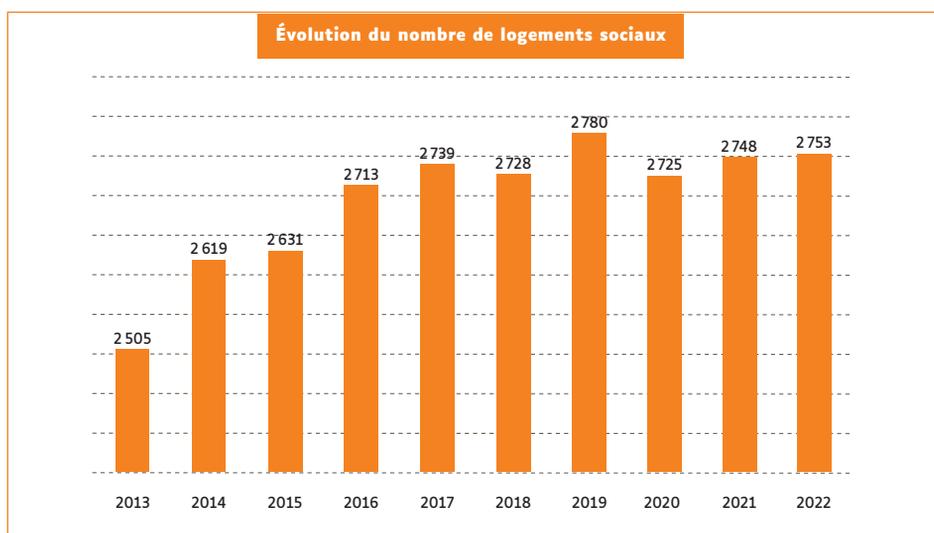
Source : Insee

Au bilan, la faiblesse de l'offre de résidences principales de petite et moyenne taille (T1, T2, T3) ne favorise pas l'installation des personnes seules, des couples sans ou avec un enfant, quel que soit l'âge de ces ménages.

Pour mémoire, en fonction des hypothèses d'évolutions sur la vacance de logements et le desserrement des ménages, l'estimation d'un besoin en logements pour maintenir a minima la population en place est estimée à 170 logements / an.

Caractéristique et évolution du logement social

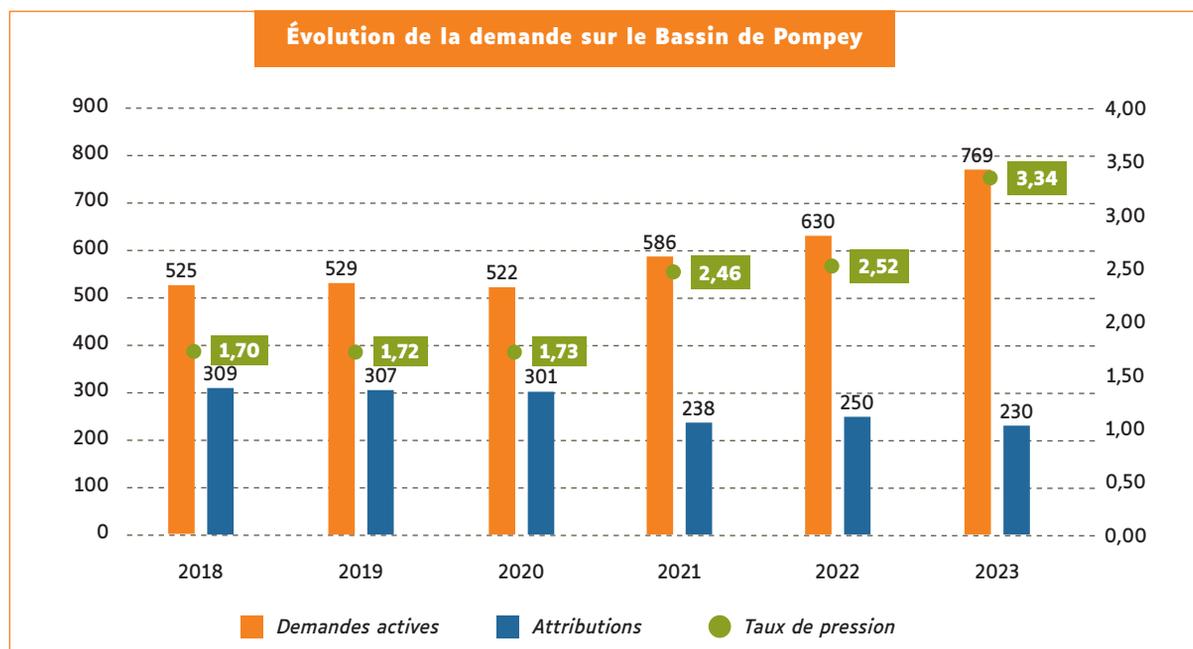
Le Bassin de Pompey compte davantage de logements locatifs sociaux en 2022 qu'en 2013. En effet, leur nombre est passé de 2 505 à 2 753 entre ces deux dates, soit une augmentation de 9,9 %. Néanmoins, depuis 2019 leur nombre semble se stabiliser et ne connaît plus de réelle croissance.



Source : RPLS

La demande en logements sociaux

Au 31 décembre 2023, le Bassin de Pompey comptait 769 demandes actives de logement locatif social. Le nombre de demandes est en progression notamment depuis 2020, de près de 47% tandis que parallèlement, le nombre d'attributions est en baisse passant de 301 attributions en 2020 à 230 en 2023, soit une baisse de 26%.



Evolution de la demande de LLS sur le Bassin de Pompey entre 2018 et 2023 - Source : SNE

Évolution de la consommation foncière

Pour la période 2010 – 2019, environ 48.7 hectares d'espaces agricoles naturels et forestiers du territoire du Bassin de Pompey, ont été consommés pour la création d'habitat, de bâtiments à vocations d'équipements et économiques, ou encore pour l'aménagement d'infrastructures routières.

Les moteurs de la consommation foncière sur cette décennie sont divers, avec près de la moitié de cette consommation trouvant sa cause dans la création de logements. Près de 20 hectares ont ainsi été consommés à vocation d'habitat en 10 années, tout en sachant que cette consommation foncière comprend, pour 3.5 hectares, des espaces dits de dent creuse et la reconversion d'une ancienne friche.

Sur les trois années 2019, 2020 et 2021, et selon les données Occupation du sol à Grande Echelle (OCS GE), 13.9 hectares d'espaces agricoles et naturels ont été consommés au profit d'autres typologies d'espaces, dont 3.55 ha à vocation de logements. En comparaison de la décennie 2010-2019, ces 3 années 2019-2021 dénotent un relatif ralentissement de la consommation d'espaces agricoles et naturels.

La baisse du nombre des naissances, et celle des effectifs scolaires plaident pour poursuivre les actions renforçant l'attractivité du territoire. La vacance dans le parc de logements tend à s'accroître, mais reste encore modérée. Les efforts réalisés par la collectivité en matière de réhabilitation du parc existant vont porter leurs fruits. Des efforts devront également être poursuivis en matière de diversification typologique de l'offre pour une meilleure concordance avec la structure des ménages qui évolue rapidement.

La tension sur le parc locatif social est marquée sur les petites typologies. Le parc est occupé et répond à un besoin. L'activité du marché immobilier s'est développée, et les niveaux de prix tendent à augmenter, tout en restant beaucoup plus accessibles que dans la Métropole de Nancy.

L'enjeu pour le territoire est toujours d'améliorer son niveau d'attractivité auprès des jeunes ménages avec enfants, et de proposer des services et un habitat en concordance avec le vieillissement de la population.

VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Des flux internes et externes

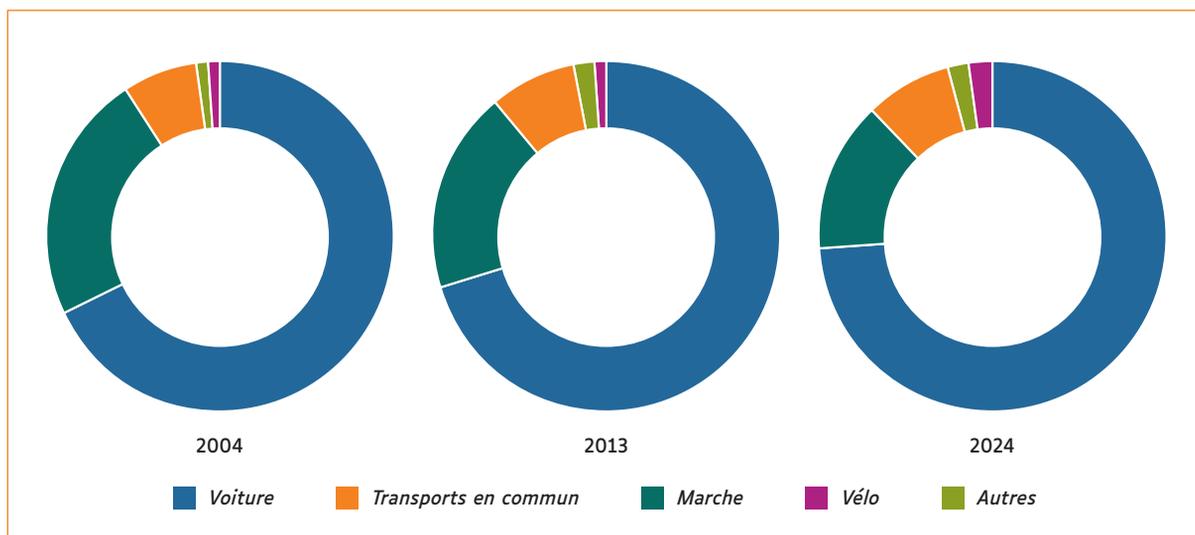
Les flux de déplacements domicile-travail sur la communauté de communes du Bassin de Pompey s'organisent sur deux échelles : les déplacements intra-bassin et les échanges avec les territoires voisins⁴

Pour les déplacements intra-bassins, environ 17 % des actifs travaillent dans leurs communes de résidence.

Il existe des liens étroits avec la Métropole du Grand Nancy en termes "d'espace vécu", intégrant les loisirs, le travail ou encore les études.

Il est cependant important de noter que ces échanges ne sont pas unilatéraux. La zone commerciale Frouard-Champigneulles ou encore les employeurs du bassin attirent des habitants des communes voisines.

Un usage important de la voiture



La répartition des modes de déplacements sur le territoire indique une baisse de la part des déplacements automobiles solosolistes entre 2004 et 2013, même si la part modale globale des déplacements réalisés en voiture augmente.

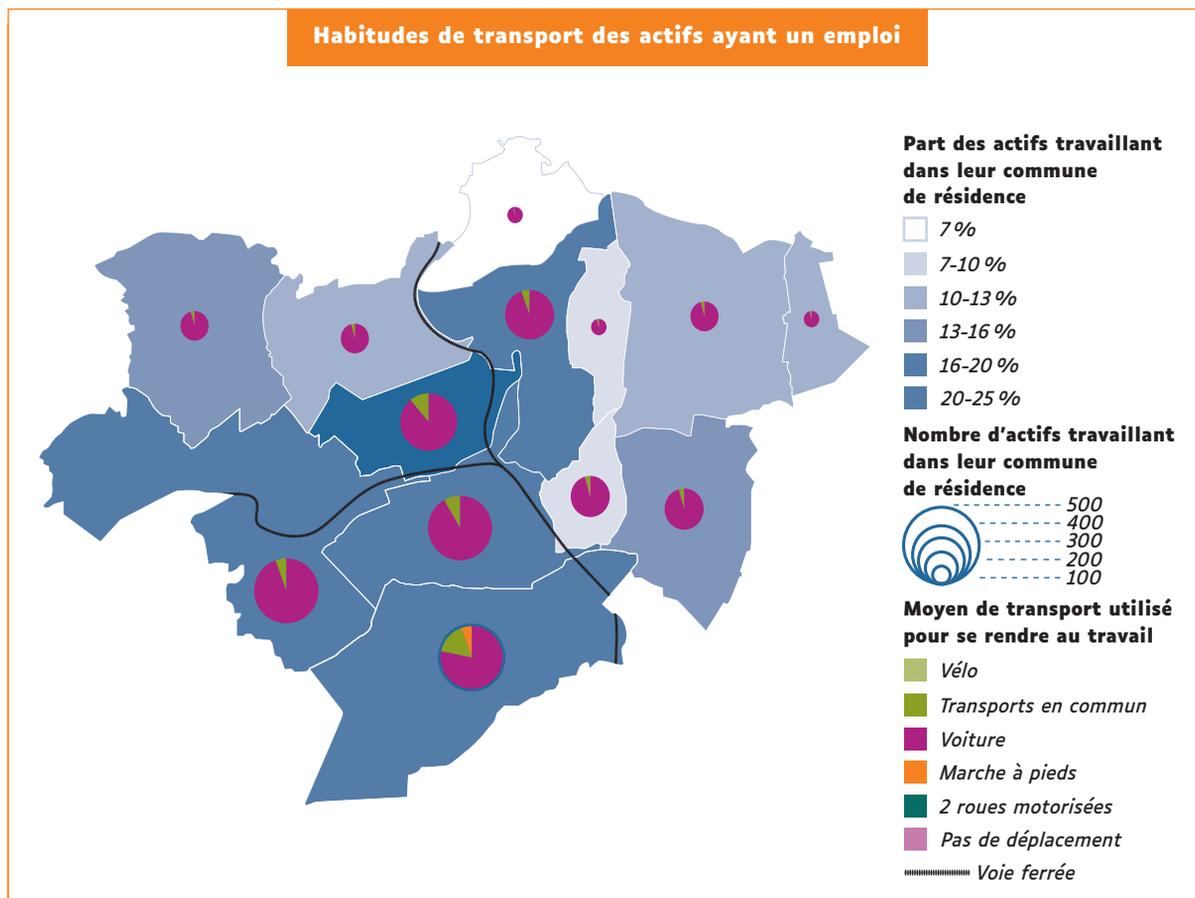
La répartition des parts modales témoigne de l'amélioration du système de transport public mais également d'une rationalisation des déplacements individuels. La part de la voiture reste cependant beaucoup plus importante que sur le reste du territoire de la Meurthe-et-Moselle (+15 % pour le Bassin de Pompey).

D'après les estimations d'actualisation des parts modales en 2024, l'usage des transports en commun reste stable, tandis que le recours à la voiture augmente légèrement et que la pratique du vélo augmente de façon significative, tendance observée nationalement.



Les habitudes de transport des actifs

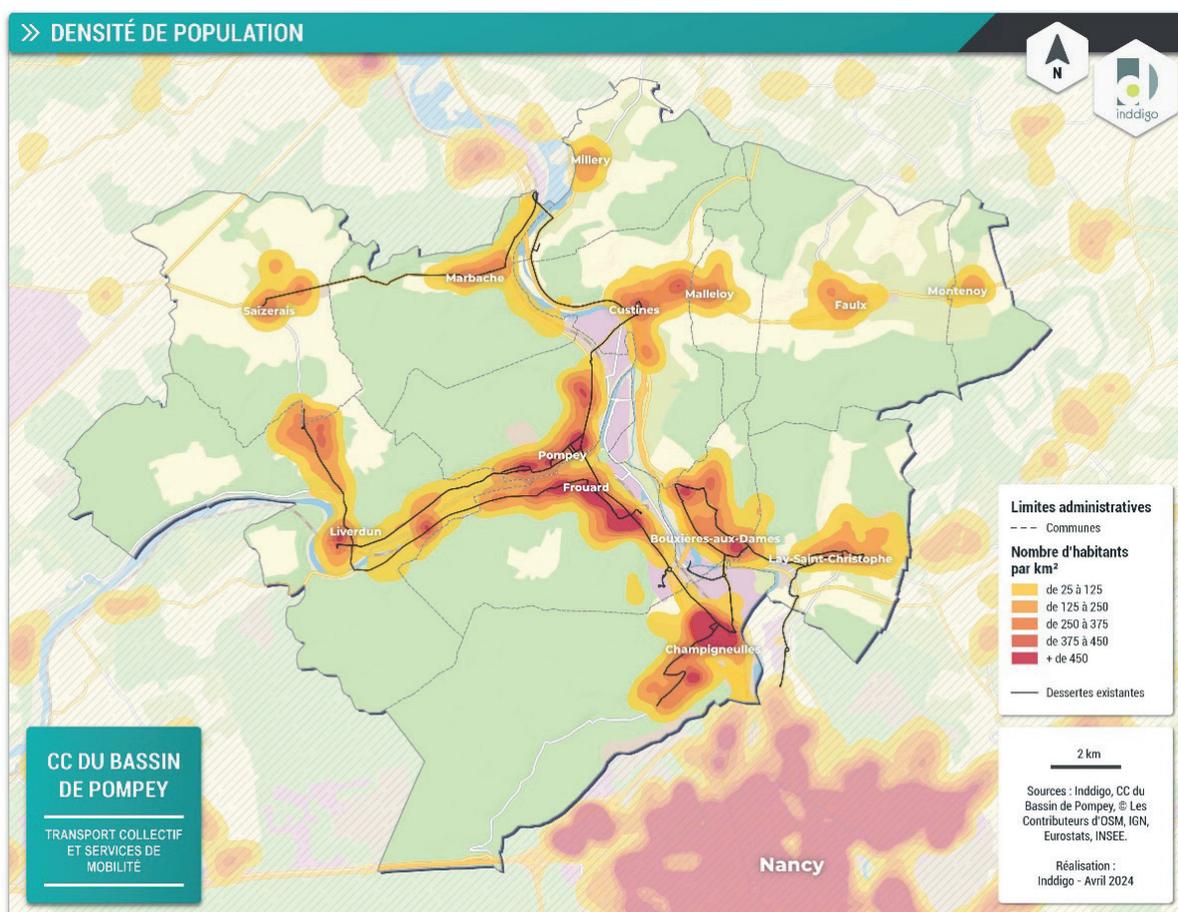
Territoire péri-urbain, traversé par différents axes structurants de mobilité et de modes de transports, le Bassin de Pompey a la chance de pouvoir s'appuyer sur une infrastructure multiple proposant une offre de transport diversifiée sur son territoire. Néanmoins, la place de la voiture est toujours prépondérante, et les ruptures physiques du territoire générées par sa configuration et par ces axes structurants peuvent être générateurs de difficultés de mobilité incitant à l'utilisation de la voiture. Aujourd'hui 85 % des déplacements domicile travail sont assurés par la voiture, et 7 % par les transports en commun (Insee RP 2020).



Un territoire qui guide le réseau de transport

La structure géographique du Bassin de Pompey, sa densité d'habitat, la structure de son réseau routier et les positionnements de ses services guident les flux de mobilité et contraignent le réseau de transport collectif. La couverture du territoire par le réseau de transport en commun actuel tient compte de ses spécificités et est plutôt cohérente même si certaines zones activités et gares qui sont plus à l'écart des grands axes sont moins bien desservies.

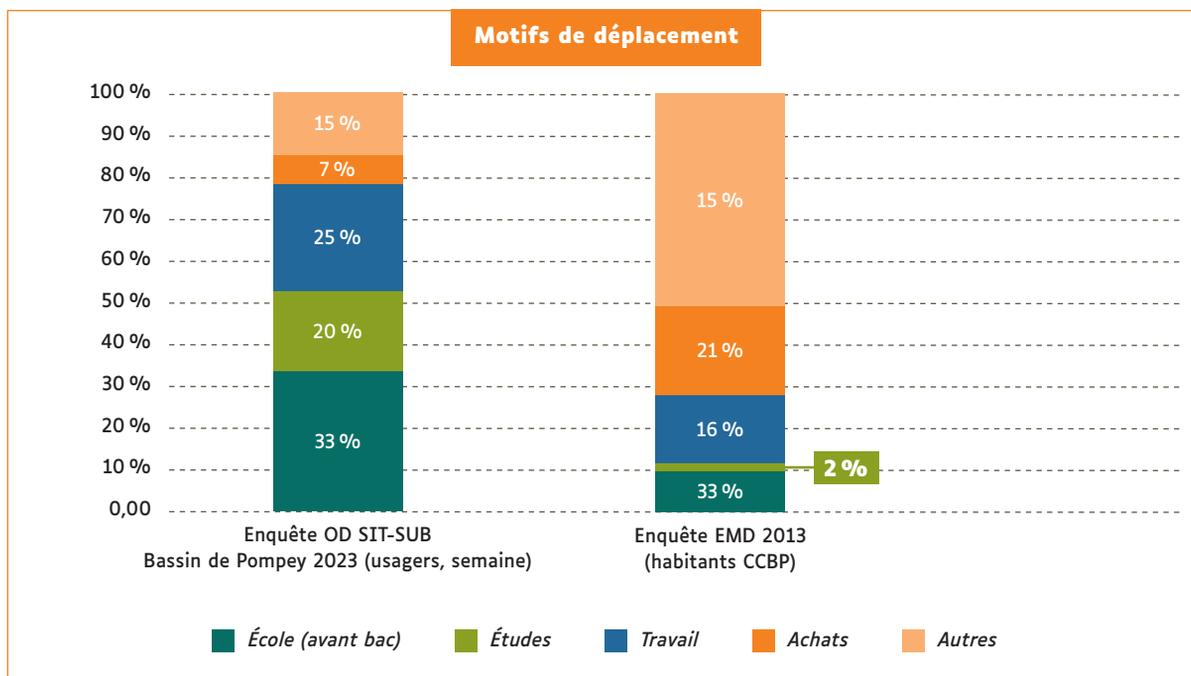
Au-delà de la couverture du territoire, la problématique pour atteindre la cible des actifs concerne davantage la performance des réseaux et leur amplitude qui ne permet pas toujours des temps compétitifs par rapport à la voiture et qui nécessitent d'offrir un bouquet de service de mobilité en complément du transport en commun.



Les usages actuels des transports en commun

Le réseau de transport actuel est principalement utilisé pour des déplacements pendulaires vers et depuis le lieu d'études ou de travail. La construction de l'offre, renforcée sur les heures de pointes, à destination d'établissements scolaires et en correspondance avec les réseaux ferroviaires ou suburbains explique que cet usage soit majoritaire. Pour autant, les autres motifs de déplacements (achats, loisirs, relations sociales, ...) représentent 72 % des motifs de déplacements comme nous l'apprend l'enquête ménage déplacements de 2013 et sont donc majoritaires. L'offre de mobilité doit donc tenir compte de cette diversité de besoins de mobilité pour y répondre le plus possible, à travers notamment des aménagements sécurisant les différentes pratiques et par une multimodalité des solutions proposées.

L'étude Origine-Destination de 2024 du réseau mets en évidence cette disparité entre les motifs de déplacement et l'usage effectif des transports en commun, à savoir que 78 % des usagers du transports le sont pour des motifs professionnels ou scolaire, quant cela ne représente que 28 % des déplacements quotidien au global.



A noter le faible pourcentage des trajets qui font l'objet d'une correspondance, ce qui témoigne du côté peu opérant du réseau de rabattement quand seulement 4 % des trajets font l'objet d'une correspondance d'après cette étude.

Par ailleurs, les origines-destinations des déplacements qui ont lieu sur les réseaux présents sur le territoire sont pour un quart d'entre eux réalisés entre des communes du Bassin de Pompey et pour 1/3 vers la Métropole du Grand Nancy, confirmant le besoin de disposer de solutions de transport à différentes échelles au sein du Bassin de vie.

Des flux autoroutiers saturés

L'A31 connaît une saturation dans sa traversée du Bassin de Pompey, tant en section courante qu'au niveau des échangeurs, en particulier ceux de Bouxières-aux-Dames et de Frouard.

Suite à l'étude de définition du Projet A31bis et face à la difficulté à trouver une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties prenantes du segment Sud, l'Etat a repris un dialogue avec les collectivités concernées pour initier une nouvelle méthode de travail. Au regard des interdépendances très fortes entre le trafic de l'A31 et les pratiques de mobilité autour du pôle du Grand Nancy, il a été convenu, suite à la commande ministérielle du 28 juin 2019, de mener une démarche partenariale en vue de construire des scénarios combinant différents types d'interventions, tant sur les infrastructures que sur les services de mobilités.

C'est dans cet objectif que le Cerema et SCALEN ont identifié des aménagements routiers permettant des solutions multimodales.

- ➔ Le renforcement de l'offre ferrée à l'échelle du Bassin de mobilité de Nancy.
- ➔ La mise en place de lignes de cars express pouvant rouler sur une troisième voie réservée ou sur bande d'arrêt d'urgence.
- ➔ La mise en place d'une politique favorable au covoiturage.
- ➔ Le développement du vélo.
- ➔ La régulation dynamique d'accès au niveau des bretelles d'entrée.
- ➔ La mise en place d'une éco-contribution.

Sur la base de premières estimations financières, les membres du GIP Nancy Sud 54 doivent s'accorder sur la priorisation de leurs demandes à adresser à la Région Grand Est qui est gestionnaire des voies à compter du 1^{er} janvier 2025 en application de la loi 3DS.

Diapositive présentée à la concertation A31bis de 2019

Zoom sur la section Frouard-Maxéville

Un échangeur complet

Deux demi-échangeurs d'entrée dans la Métropole

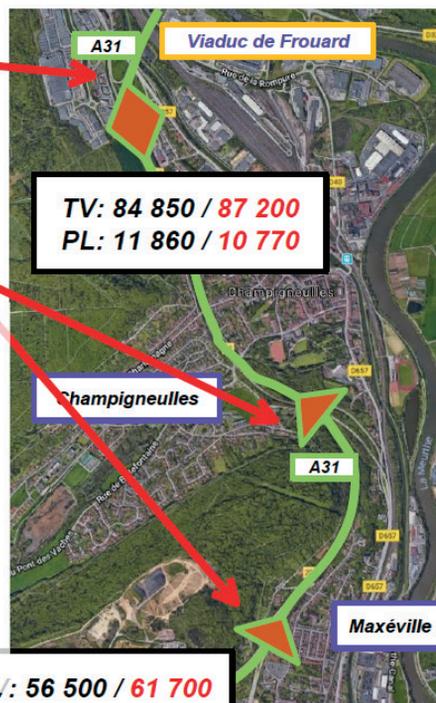
* Estimations débat public (donnée 2013)/
Comptages 2016-2017

TV : Trafic tous véhicules

PL: Trafic poids lourds

(moyenne journalière, 2 sens confondus)

A31Bis
au cœur du sillon lorrain



8

Des études prospectives à différentes échelles

Des études en matière de mobilité sont menées à différentes échelles et nécessitent à la fois d'être intégrées dans les stratégies locales, de répondre aux besoins des territoires et de s'articuler les unes avec les autres.

Au niveau régional, la mise en place d'un SERM doit permettre de déployer un service de mobilité global s'appuyant sur l'offre ferroviaire et les cars express, complétée par l'ensemble des autres modes de transport, un maillage vélo avec un haut niveau d'interconnexion entre eux à travers les pôles d'échanges multimodaux et une meilleure lisibilité pour les usagers grâce à l'information voyageur et la tarification unifiée.

A l'échelle du bassin de vie, une réflexion est menée pour élargir le périmètre aux communautés de communes de Terres Toulaises et de Seille et Grand Couronné du Syndicat Mixte des Transport Suburbains de Nancy associant déjà la Métropole du Grand Nancy, le Bassin de Pompey, Sel et Vermois, Moselle et Madon. Il s'agit de renforcer l'interopérabilité et la coordination des réseaux de transports des Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM).

Le Bassin de Pompey, territoire péri-urbain avec une infrastructure de transport diversifiée, voit la voiture dominer les déplacements domicile-travail (85 %). Un enjeu important réside dans la mise en avant des services existants et le maintien d'un dialogue partenarial avec les employeurs et les acteurs du territoire, à travers le Comité des Partenaires et l'animation du Plan de Mobilité Inter établissements notamment, pour toujours mieux les adapter aux besoins.

Les ruptures physiques du territoire et les axes structurants favorisent l'utilisation de la voiture. La géographie, la densité d'habitat et la structure du réseau routier influencent les flux de mobilité et contraignent le réseau de transport collectif. La couverture actuelle est cohérente mais certaines zones sont moins bien desservies et la performance et l'amplitude des réseaux doivent être améliorées pour offrir des alternatives compétitives à la voiture.

Le réseau de transport est principalement utilisé pour les déplacements pendulaires vers les lieux d'études ou de travail, alors que les autres motifs de déplacements (achats, loisirs, relations sociales) représentent 72 % des motifs de déplacements. L'offre de mobilité, à travers des solutions multimodales et une facilitation du passage d'un mode de déplacement à l'autre, doit répondre à cette diversité de besoins.

Le Bassin de Pompey porte une ambition forte pour le développement du vélo, avec l'objectif de multiplier par huit son usage, prioritairement pour les déplacements utilitaires et tout en consolidant sa vocation touristique et de loisirs. Le principal frein à son usage réside dans le sentiment d'insécurité lié au manque d'infrastructures cyclables et d'aménagements urbains qui permettent une cohabitation harmonieuse entre cyclistes, piétons et véhicules motorisés.

L'enjeu du maillage d'un réseau structurant est prioritaire. Associé à la mise en place de services, d'équipements, d'animations en direction des enfants et du grand public et d'actions de communication, ces actions doivent permettre de bâtir un véritable système vélo visant un changement de comportement de mobilité pour permettre aux habitants et usagers de choisir le vélo pour des déplacements de proximité ou combiné avec un autre mode de transport.

Ces enjeux soulignent la nécessité de développer des alternatives à la voiture crédibles, accessibles et lisibles pour réduire les émissions de carbone et améliorer la mobilité durable dans le Bassin de Pompey.



HOSPITALIER · INTELLIGENT · NATURE



1 TERRITOIRE / 13 COMMUNES

**BOUXIÈRES-AUX-DAMES · CHAMPIGNEULLES · CUSTINES · FAULX · FROUARD · LAY-SAINT-CHRISTOPHE
LIVERDUN · MALLELOY · MARBACHE · MILLERY · MONTENOY · POMPEY · SAIZERAIS**

Bassin de Pompey | 117 rue des 4 éléments · BP 60008 · 54340 Pompey | Tél. 03 83 49 81 81

bassinpompey.fr

